

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. NOVEMBRE 1790.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Consentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Novembre 1790.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Solitude considérée relativement à l'esprit & au cœur. Ouvrage traduit de l'Allemand de M. Zimmermann, conseiller aulique, & médecin de S. M. Britannique. Par M. Mercier.

Solitude où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais,
Loin du monde & du bruit, goûter l'ombre & le frais ?
Oh ! qui m'arrêtera sous vos ombres aîles ?
Quand pourront les neuf sœurs, loin des cours & des villes,
M'occuper tout entier ?.....

La Fontaine. L. 9. Fable 4.

A Paris, chez Leroy, 1788. 1 vol. in-8vo.
de 344 pag. prix 3 liv.

UN ouvrage sur la solitude, dans le plus dissipé & le plus frivole des siècles, est certainement quelque chose de bien édifiant ; & ce qui est plus édifiant encore, c'est que cet ou-

vrage forme quatre grands volumes (réduits ici en un seul). Il est vrai que tout ce qui s'y trouve n'a pas été puisé dans la solitude, & que bien des choses y sont venues directement du bruyant monde & même du monde philosophique ; mais c'est toujours beaucoup dans le tems où nous sommes, que quelques bonnes leçons de retraite & de recueillement. La matiere seule prévient en faveur de l'auteur, puisqu'il est à croire qu'il affectionnoit le sujet d'un si long & volumineux ouvrage, & que pour aimer la solitude, même pour la souffrir seulement & la supporter, il est nécessaire, comme le dit un philosophe qui n'est rien moins que dévot, de croire en Dieu & d'avoir une conscience (a). Il parle d'ailleurs de la solitude avec trop de sentiment pour croire qu'il ne l'aimoit pas, au moins par intervalle. „ La „ maladie, dit-il, qui me laisse la tête un peu „ libre, est pour moi un doux repos, une so- „ litude flatteuse, pourvu que des fâcheux ne „ viennent point par politesse m'accabler de leurs „ fatigantes visites. Je souhaite alors toutes les „ bénédictions du ciel à quiconque me laisse „ seul, ne vient pas m'affommer de ses propos „ oiseux, & a la compassion de ne pas s'inquiéter „ de l'état de ma santé. Une seule matinée tran-

(a) Voyez ce passage remarquable, 15 Fév. 1789, p. 258. — J. J. Rousseau n'en juge pas différemment. „ Il faut, dit-il, une ame sainte pour sentir „ les charmes de la retraite ; on ne voit guere que „ des gens de bien se plaire au sein de leur famille, „ & s'y renfermer volontairement ; s'il est au monde „ une vie heureuse, c'est sans doute celle qu'ils y „ passent : mais les instrumens du bonheur ne sont „ rien pour qui ne sait pas les mettre en œuvre, & „ l'on ne sent en quoi le vrai bonheur consiste qu'au- „ tant qu'on est propre à le goûter. „

„ quille où je puis rester à la maison , fans être
 „ obligé de voir perfonne , & d'écrire des let-
 „ tres , quand même je ferois du refte très-ma-
 „ lade , me fait plus de plaifir qu'à nos dames
 „ leurs fêtes , & aux grands du monde leurs di-
 „ vertiffemens. „

Si l'auteur a le goût de la folitude , il a éga-
 lement la connoiffance de fes bons effets fur le
 caractère & les qualités de l'homme ; il fait com-
 bien elle eft propre à fortifier l'ame , à former
 l'efprit , à réformer & épurer le cœur. „ Le ca-
 „ ractere & les fentimens acquierent toujours plus
 „ de force & de propriété , lorsque l'on eft
 „ éloigné du tumulte , & que , dans le filence
 „ de fon cœur , on réfléchit fur le monde & fur
 „ foi-même. Si vous n'avez point un caractère
 „ décidé , c'eft parce que vous êtes trop foible
 „ pour vous élever à penfer vous-même ; que
 „ vous consultez toujours l'opinion publique ,
 „ cet oracle infaillible à vos yeux , pour favoir
 „ ce que vous devez penfer & faire pour régler
 „ votre jugement & votre conduite..... Com-
 „ bien de réflexions neuves & utiles on pourroit
 „ faire , fi l'on s'arrachoit quelquefois au tour-
 „ billon du monde pour fe livrer à fes réflexions !
 „ Il fuffiroit pour cela de rentrer fincèrement en
 „ foi-même , & d'examiner fes actions avec la
 „ plus grande impartialité. Le mondain a raifon
 „ d'éloigner cet examen , il lui feroit trop peu
 „ favorable. Tel qui ne fe juge que fur l'opi-
 „ nion avantageufe que les autres ont de lui ,
 „ verroit alors avec effroi qu'il eft un misérable
 „ efclave de la bienféance , de la coutume &
 „ du public ; fe foumettant avec l'exaétitude
 „ la plus fcrupuleufe & la meilleure grace pof-
 „ fible à tout ce qu'exigent de lui la politeffe
 „ & les ufages reçus ; ne s'élevant jamais con-

„ tre rien, quelque insensé, quelque absurde
 „ que ce puisse être ; accompagnant les autres
 „ avec docilité, croyant & faisant tout ce que
 „ les autres croient, tout ce qu'ils font, & n'o-
 „ sant jamais désapprouver ce que personne ne
 „ désapprouve. S'il est de bonne foi, il verra
 „ aussi qu'il dit & approuve tous les jours une
 „ infinité de choses, uniquement par la crainte
 „ des hommes, & par complaisance pour eux ;
 „ qu'auprès des princes & des grands, il ne cher-
 „ che qu'à flatter leurs caprices & leurs fantai-
 „ sies ; que par bienséance il aime mieux être
 „ le ministre de leurs injustices, que de les con-
 „ tredire, ou d'avoir une opinion qui puisse
 „ leur déplaire. Quiconque considérera de sang-
 „ froid & dans le silence de son cœur ce ta-
 „ bleau effrayant, sentira la nécessité de vivre
 „ quelque tems dans la solitude (a)... L'homme
 „ reconnoît beaucoup mieux les passions qui le
 „ dominent lorsqu'il y réfléchit dans le calme
 „ & dans le silence ; l'ame y est beaucoup plus
 „ libre, & ne balance pas si souvent entre la
 „ crainte & la fierté. Ah ! qu'on est bon dans

(a) Cela me rappelle ces vers, que j'ai lus je ne fais où.

Des mortels j'ai vu les chimères ;
 Sur leurs fortunes mensongères
 J'ai vu regner la folle erreur ;
 J'ai vu mille peines cruelles
 Sous un vain masque de bonheur ;
 Mille petiteffes réelles
 Sous une écorce de grandeur ;
 Mille lâchetés infidelles
 Sous un coloris de candeur ;
 Et j'ai dit au fond de mon cœur :
 Heureux qui dans la paix secrète
 D'une libre & pure retraite
 Vit ignoré, content de peu ;
 Et qui ne se voit point sans cesse
 Jouet de l'aveugle déesse,
 Ou dupe de l'aveugle dieu.

„ le malheur ! Que nous sommes souples , in-
 „ dulgens & polis quand la main de Dieu
 „ nous châtie , quand elle fait échouer nos pro-
 „ jets , quand elle trompe nos espérances , quand
 „ sa toute-puissance nous abaisse devant elle ,
 „ quand elle change notre sagesse en folie , &
 „ nos conseils les plus réfléchis en un délire frap-
 „ pant & manifeste ! Alors une careffe d'un en-
 „ fant , une civilité d'un de nos inférieurs nous
 „ font le plus grand plaisir. Mais comme tout-
 „ à-coup nous voyons les objets sous un jour
 „ différent , comme nous devenons bientôt moins
 „ doux & moins patiens , quand nous commen-
 „ çons à nous relever , quand la connoissance
 „ de nos forces nous rend plus indifférens à tout
 „ ce qui nous est étranger , quand nous sentons
 „ notre pouvoir & notre supériorité sur tout ce
 „ qui , auparavant , inquiétoit notre timidité &
 „ alarmoit notre foiblesse ! Dans la solitude on
 „ se laisse moins abattre par les revers , & moins
 „ enivrer par les bons succès , parce qu'on n'est
 „ pas autant exposé aux coups de la fortune
 „ dans les lieux où la vie coule comme une om-
 „ bre légère. On n'a pas besoin d'y être instruit
 „ par le malheur , pour concevoir que nous ne
 „ sommes rien devant Dieu , rien que par
 „ Dieu. „ (a)

Le passage suivant montre que l'auteur con-
 noit la nature de l'homme , ses développemens ,
 & les indices qui annoncent ce qu'il fera , les
 symptômes du génie & de la vertu dans le pre-
 mier âge. „ Si vous voyez un jeune homme
 „ d'un esprit profond se retirer du monde , de-

(a) Tout cela est dit en six mots dans le livre des
 livres. *Ducam eam in solitudinem & loquar ad cor
 ejus.* Osée. c. 2. 14.

„ venir mélancolique, parler peu, témoigner par
 „ sa froideur & sa sévérité, le mépris que lui
 „ inspirent les ames méprisables, quoiqu'il ne
 „ s'en plaigne pas ouvertement; si vous voyez
 „ son esprit paroître comme un éclair dans la
 „ nuit obscure, & se cacher de nouveau dans
 „ un long silence; si vous voyez qu'il trouve
 „ du vuide par-tout, & qu'en conséquence tout
 „ lui inspire du dégoût & de l'aversión; vous
 „ voyez alors une plante heureuse qui n'attend
 „ pour se développer que les soins d'une main
 „ judicieuse. Ménagez-la, qu'elle soit sacrée
 „ pour vous; celui qui l'écraseroit, seroit un
 „ meurtrier détestable „. Ce tableau est d'après
 nature, j'ai connu des jeunes gens qui en font
 une vérification palpable.

On ne peut guere rien dire de plus vrai ni
 de plus réfléchi sur la pensée, que ce que nous
 dit l'auteur de ce fruit naturel de la solitude, de
 ses effets & du moyen qu'elle nous donne pour
 nous connoître nous-mêmes. „ Si la solitude nous
 „ invite à penser, la pensée est aussi le premier
 „ mobile de nos actions. On a dit que les ac-
 „ tions n'étoient que des pensées parvenues à
 „ l'être & à la substantialité; qu'en conséquence
 „ chacun de nous n'avoit qu'à examiner de
 „ bonne foi les idées sur lesquelles il revient le
 „ plus volontiers, pour approfondir tout le myf-
 „ tere de son véritable caractere (a), & que
 „ celui qui n'étoit pas accoutumé à s'interroger
 „ lui-même, y apprendroit quelquefois des vé-
 „ rités que le monde ne lui dit pas. „
 Ce qui suit, peint admirablement la situation

(a) Conformément à l'oracle de l'infaillible scruta-
 teur des coeurs : *ubi enim thesaurus vester est, ibi & cor
 vestrum erit.* Matth. c. 6. 21.

heureuse d'un écrivain zélé & vertueux qui travaille dans des vues honnêtes & chrétiennes, qui ne manque ni d'éloge pour ce qui est bien, ni de courage pour foudroyer ce qui ne l'est pas.

„ Un plaisir encore bien plus grand pour l'esprit,
 „ c'est de faire toujours dans la solitude quelque
 „ chose qui puisse produire du bien, quoique
 „ ses productions irritent quelquefois les fous,
 „ & confondent les méchans. Des ténèbres & une
 „ tranquillité générale calment une tête vive,
 „ ramènent toutes ses pensées vers un point,
 „ & donnent à l'ame un courage que rien n'ar-
 „ rête, pourvu qu'il frappe. Des légions entières
 „ d'adversaires ne l'épouvanteroient pas; il fait
 „ qu'il peut frapper quand il veut; & tout ce
 „ qu'il desire, c'est que tôt ou tard justice soit
 „ rendue à un chacun. Sans doute il ne voit
 „ pas sans chagrin tant de choses aller de tra-
 „ vers dans le monde, le vice si souvent élevé,
 „ si généralement honoré par le suffrage du peu-
 „ ple, le préjugé dominer si puissamment. Il dit
 „ bien quelquefois : cela devrait être ainsi, &
 „ cela n'est pas; & puis d'un coup de plume,
 „ il flétrit l'homme vicieux, & de l'autre il ren-
 „ verse & anéantit le préjugé. „

A ce tableau encourageant pour ceux auxquels il peut convenir, l'auteur joint des conseils utiles; celui sur-tout de ne pas courir après la réputation & la gloire, & de n'en espérer pas dans le pays où l'on est (car d'ailleurs il n'exalte que trop le desir de la célébrité). „ Après ceux qui
 „ écrivent leurs noms sur des murs & des car-
 „ reaux de vitre, personne ne me paroît moins
 „ fait pour la gloire que celui qui écrit unique-
 „ ment pour la ville où il vit. Celui qui, *sans*
 „ être membre d'aucun club & d'aucune acadé-
 „ mie, cherche de la gloire parmi ses conci-

„ toyens, est un fou qui seme sur des rochers.
 „ Ils lui pardonneront peut-être quelque chose
 „ de bon, mais rien de hardi, de grand & de
 „ libre. Ainsi il faut se taire discrètement de-
 „ vant le vulgaire; car faire publiquement quel-
 „ que chose de glorieux, ou qui soit loué au
 „ loin, c'est animer contre soi tous ceux avec
 „ qui l'on vit „... Il fait ensuite des réflexions
 „ bien sensées sur la critique timide & ombrageuse,
 „ sur l'excès de circonspection & de précaution
 „ qui arrête & précipite le génie, lors même qu'il
 „ s'élève avec ardeur vers la vérité. „ Vous ne
 „ pouvez plus être occupé à bien dire, quand
 „ vous êtes retenu par la crainte de dire mal,
 „ & qu'au-lieu de suivre votre pensée, vous
 „ ne vous occupez que des termes qui peuvent
 „ échapper à la subtilité des critiques. On vient
 „ nous mettre un béguin sur la tête, pour nous
 „ dire à chaque mot: prenez garde de tomber;
 „ vous voulez parler comme vous, je veux
 „ que vous parliez comme moi. Va-t-on pren-
 „ dre l'effor? ils vous arrêtent par la manche.
 „ A-t-on de la force & de la vie? on vous l'ôte
 „ à coups d'épingle. Vous élevez-vous un peu?
 „ voilà des gens qui prennent leur pied, ou
 „ leur toise, levent la tête, & vous crient de
 „ descendre pour vous mesurer. Courez-vous
 „ dans votre carrière? ils voudront que vous re-
 „ gardiez toutes les pierres & les fourmis qui
 „ sont sur votre chemin.... Nous qui hono-
 „ rons tant le courage guerrier, pourquoi le pli
 „ d'une feuille de rose trouble-t-il notre repos,
 „ comme à des Sybarites efféminés? Pourquoi
 „ vomissons-nous des injures contre le courage
 „ civil, le courage sans armes, les *domesticas*
 „ *fortitudines* de Cicéron? „

C'est à la fin de l'ouvrage qu'on trouve les

fruits les plus précieux & les plus durables de la solitude, ceux qui dès maintenant font le vrai bonheur de l'homme, & qui dans les vues de la foi, ne font que le prélude & le gage de celui qui l'attend au-delà du tombeau. „ Dans la so-
 „ litude, les vraies jouissances du cœur font
 „ naître souvent des idées religieuses, & celles-
 „ ci augmentent réciproquement les plaisirs de
 „ la solitude. Une vie simple, innocente &
 „ tranquille, rend le cœur beaucoup plus pro-
 „ pre à s'élever vers Dieu; la vue de toute la
 „ nature appelle à la Religion, & l'effet le plus
 „ sublime de la Religion est la tranquillité. —
 „ Si ton cœur est pénétré des vrais sentimens
 „ de la Religion, le monde perd à tes yeux tous
 „ ses charmes, & tu ressens moins les miseres
 „ & les tourmens attachés à l'humanité. Tu vis
 „ dans des prairies toujours vertes, & tu vois
 „ autour de toi les eaux fraîches, sur les bords
 „ desquelles le pasteur d'Israël fait paître ses
 „ troupeaux. Le tumulte du monde te paroît
 „ être le tonnerre qui roule dans le lointain, le
 „ bruit d'eaux éloignées dont tu entends le mur-
 „ mure, dont tu apperçois le cours, & dont
 „ les flots se brisent contre le rocher sur lequel
 „ tu es assis. Telle est la consolation & la
 „ tranquillité que donne la Religion; telle est
 „ la paix de l'ame que procure une vie pleine
 „ de simplicité & d'innocence, & que l'on goûte
 „ plus rarement dans le monde. Lors même qu'il
 „ n'est pas tout-à-fait en notre pouvoir de dé-
 „ truire tous les obstacles de cette paix inté-
 „ rieure, d'enlever au monde la victoire dans
 „ toutes les occasions, l'idée de sacrifier tout
 „ à Dieu est imposante, & très-naturelle dans
 „ un cœur ardent & vertueux. Pourquoi donc
 „ sommes-nous encore si souvent mécontents, si

„ misérables ? Pourquoi nous plaignons-nous si
 „ souvent de ne point connoître la joie & le
 „ bonheur, si ce n'est parce que souvent nous
 „ nous laissons séduire par l'apparence des cho-
 „ ses ; parce que souvent la sensualité domine
 „ sur notre raison ; parce que nous préférons
 „ souvent des biens trompeurs & des plaisirs
 „ passagers aux jouissances les plus essentielles
 „ & les plus durables ; en un mot, parce que
 „ nous ne sommes pas pénétrés des principes
 „ augustes & respectables de la Religion ? ———
 „ Mais celui qui les a étudié, qui les a médité
 „ dans le silence, n'a plus rien à désirer, s'il
 „ voit enfin ce qu'on est dans le monde, ce
 „ qu'il peut être dans la solitude, & ce qu'il
 „ faut qu'il devienne. S'il veut penser en phi-
 „ losophe, & vivre en chrétien, il renonce aux
 „ plaisirs empoisonnés de ce monde, qui éner-
 „ vent l'esprit, font évanouir les réflexions les
 „ plus solides, empêchent le cœur de s'élever
 „ vers Dieu. Dégoûté des chimères frivoles de
 „ la vanité & de la folie, il se retire à l'écart
 „ aussi souvent qu'il le peut, pour s'étudier lui-
 „ même, pour s'élever à de meilleures résolu-
 „ tions, & pour s'y livrer plus entièrement &
 „ plus long-tems aux émotions de son cœur.
 „ Mais s'il est encore sur cette mer orageuse, il
 „ évite avec prudence les rochers & les bancs
 „ de sable ; dans la tempête il se détourne tran-
 „ quillement de l'écueil contre lequel il pouvoit
 „ se briser, & il se réjouit moins du jour où il
 „ a vogué avec un vent frais & un ciel fe-
 „ rein, que de celui où il a vaincu les plus
 „ grands dangers. ——— Pour un homme qui
 „ s'est accoutumé à recueillir son esprit dans le
 „ calme, les heures qu'il consacre à Dieu dans
 „ la solitude, sont les plus belles de sa vie.

„ Chaque élévation solitaire vers Dieu nous ra-
 „ mene en nous-mêmes. Nous devenons moins
 „ sensibles à l'éloignement de ce qui faisoit no-
 „ tre bonheur ; nous éprouvons moins de pei-
 „ nes à nous retirer de la foule du monde.
 „ Peu à peu nous apprenons à nous mieux con-
 „ noître, à nous étudier d'un œil plus philoso-
 „ phique. Nous nous jugeons avec plus de fé-
 „ vérité, nous sentons mieux la nécessité de
 „ rectifier notre conduite, & de réfléchir mu-
 „ rement sur ce qui est le but de notre vie. . .
 „ La solitude nous appelle toujours de la foi-
 „ blesse à la force, de la séduction à la résis-
 „ tance, du présent à l'avenir. Si l'on ne va
 „ pas toujours dans la solitude pour parler à
 „ Dieu, pourtant est-il vrai que l'on quitte vo-
 „ lontiers des assemblées bruyantes & tumultueuses
 „ pour rentrer dans le calme de sa tran-
 „ quille maison, afin de n'être pas toujours obligé
 „ de se prêter à des plaisirs qui n'ont rien de
 „ délicat & de moral. Dans tous les momens
 „ paisibles de notre existence, nous sommes tou-
 „ jours plus sous les yeux de celui à qui il est
 „ si important de plaire, & qui observe le sage
 „ dans ses veilles silencieuses. „

Ces passages suffisent pour convaincre le lec-
 teur qu'il y a dans cet ouvrage des vues so-
 lides & salutaires, où l'esprit trouve à s'in-
 truire & à s'élever, le cœur à se nourrir & à
 s'épurer. C'est dommage qu'elles sont mêlées à
 tant d'idées romanesques, tant de préventions
 du siècle, de préjugés de secte, d'opinions de
 mode, de principes pernicious, tant de choses
 enfin propres à faire contraste avec les bonnes,
 que les quatre gros volumes réduits à un seul,
 auroient pu être réduits encore à un volume
 bien plus petit. Et que fait-on si le traducteur,

au lieu d'abrégé & d'élaguer ce qui étoit susceptible de l'être, n'a pas au contraire barbouillé l'ouvrage de ses propres idées. M. Mercier auroit-il bien pu s'en abstenir ? Mais c'est là une vérification dont je n'ai garde de m'imposer la tâche. — Quoi qu'il en soit, rien n'égale l'incohérence du philosophe Allemand, & l'incohérence de ses idées. Tout lui est bon dès qu'il moralise, & qu'il peut donner une teinte de philosophie aux matières qu'il traite, fût-ce au vice ou à la folie. L'amour des choses célestes y va de pair avec l'amour profane ; le fanatisme de la gloire avec les motifs les plus solides & les plus saints : comme si ce fanatisme même, germe d'une jalousie inquiète & meurtrière, n'étoit pas le tombeau de tout ce que la solitude peut donner de tranquillité & de bonheur (a). — Il y a çà & là des assertions qu'on prendroit pour des maximes de libertinage, s'il n'y avoit en même tems une allure de galimatias. C'est ainsi qu'on trouve dès la troisième page, le passage suivant. „ Peut-être que „ si chacun trouvoit sous l'ombrage de son ver- „ ger, sur le bord d'un tranquille ruisseau, une „ jolie bergere, chacun deviendroit amant. Mais „ privé de tout ce qui est cher à son cœur, & „ livré à une solitude involontaire, ce que l'on

*Pensées du
P. B. T. 2.
Illusion &
dangers
d'une gran-
de réputa-
tion.*

(a) Il y a quelque chose de bien plus philosophique & de plus propre à rendre heureux dans ce passage du P. Bourdaloue. „ Il n'est point d'état plus „ digne d'envie, il n'en est point de plus tranquille, „ ni de plus assuré que celui d'un homme, qui dans „ une retraite volontaire, sert Dieu & le prochain, „ sans éciat, sans nom ; content d'un travail obscur, „ pourvu qu'il soit utile & conforme aux vues de la „ Providence. „

„ a de mieux à faire est de s'abandonner à son
 „ penchant, & l'homme vertueux peut toujours
 „ le faire sans danger „. Malheureusement ce
 qui pourroit passer ici à la faveur du galimatias,
 devient trop clair, p. 289, où la passion
 tient un langage si manifestement sacrilège, qu'il
 n'y a rien de plus scandaleux dans les couplets
 d'Arétin. — On ne voit pas trop non plus
 quel est (p. 28) *cet empire exercé par la bar-
 barie & la superstition, malgré les efforts de quel-
 ques génies heureux pour le renverser.* — Il
 s'en faut bien que je prétende relever tous les
 endroits qui prêtent à de pareilles observations;
 le catalogue seroit trop long. Je me contenterai
 de remarquer encore une singularité. C'est que
 dans tant de livres cités sur la solitude, on ne
 trouve pas une seule fois l'Écriture-sainte, où
 il y a cependant sur cet objet, comme sur tous
 les autres, de si beaux & de si touchans pas-
 sages : tel que le suivant, qui exprime un vœu
 bien digne aujourd'hui de toutes les ames ver-
 tueuses. *Quis dabit in solitudine diversorium? &
 derelinquam populum meum & recedam ab eis;
 quia omnes adulteri sunt, cætus prævaricato-
 rum.* Jer. 9.

Instruction pastorale de Mgr. l'évêque d'Amiens.
 A Paris chez Crapart, 1790, in-8vo. de 95 pag.

QUAND un grand fleuve détourné de son cours
 & abandonnant son lit, se fait une route
 nouvelle à travers de fertiles vallons; des flots
 impétueux renversent les ouvrages de la nature
 & de l'art, & ne traînent plus que des ruines :

mais çà & là sa marche destructive trouve des obstacles puissans, des groupes de chênes antiques, des tours affermies sur leurs bases, des murs vainqueurs du tems & des guerres, des rocs attachés au noyau du globe, qui font refluer ses ondes écumantes. Ainsi l'esprit humain franchissant les bornes éternelles que la Religion avoit mises à son essor, ne s'élançant plus que vers la confusion & le désordre, s'élevant sur les débris de la doctrine sainte qui assuroit la sagesse & la salubrité de ses opérations, est arrêté dans son vol audacieux par des hommes intrépides qui répriment son inquiétude & son orgueil par la force de l'immobile vérité. Ainsi dans la subversion générale des principes, & les ravages que fait une philosophie sans frein & sans règle, dans tout ce que le tems, l'expérience, la raison & la Religion ont consacré, la vérité trouve des défenseurs courageux, qui unissent la fermeté aux lumières, & le zèle à l'éloquence pour arrêter un débordement désastreux, & s'ils ne peuvent repousser le torrent de destruction, ils en font au moins refluer quelques ondes.

Parmi les prélats de France qui se sont distingués dans les circonstances critiques où se trouve la Religion dans ce royaume, on doit distinguer Mgr. l'évêque d'Amiens, le digne successeur de M. d'Orléans de la Motte. Dans une *Instruction pastorale*, complètement assortie aux besoins & aux malheurs du tems, il combat successivement les erreurs qui menacent de s'introduire dans son diocèse, ou qui déjà introduites menacent d'y faire des progrès. Il s'attache sur-tout à repousser les attaques que la philosophie unie à la secte de S. Médard, ne cesse de livrer à la hiérarchie, en ravalant le pape au

rang

rang de simple évêque, & les évêques au rang des curés. Il est difficile de défendre avec plus d'érudition & de solidité les prérogatives du premier pontife, & d'en faire mieux sentir l'importance pour le repos & l'union de l'Eglise. Après avoir accumulé les preuves avec autant d'ordre que de choix, il conclut de la sorte. „ Telle étoit, „ M. T. C. F., la doctrine & la pratique des „ six premiers siècles de l'Eglise, c'est-à-dire, „ des siècles éclairés par ses plus illustres doc- „ teurs, par les Irénée, les Basile, les Gregoi- „ re, les Athanase, les Ambroise, les Augustin; de ces siècles qui ont toujours été re- „ gardés comme les siècles les plus heureux, „ où la discipline si voisine des tems Apostoli- „ ques, conservoit sa première vigueur, & où „ l'Eglise universelle a toujours unanimement „ reconnu l'autorité des successeurs de Pierre, „ dans le gouvernement du monde chrétien. „ Vous aurez vous-même déjà senti, en par- „ courant le rapide tableau que nous venons de „ mettre sous vos yeux, l'impossibilité absolue „ de conserver l'unité de l'Eglise, de son gou- „ vernement & de sa foi, parmi tant d'églises „ particulières, dispersées en Orient & en Occi- „ dent, si souvent agitées par les hérésies & les „ schismes, quelquefois soutenues par la puis- „ sance des empereurs, s'il n'y avoit eu dans „ l'Eglise une autorité supérieure en dignité & „ en puissance à tous les évêques, à toutes les „ églises particulières du monde chrétien, tou- „ jours existante, toujours agissante, qui aver- „ tit, qui corrigeât, qui ordonnât au défaut des „ conciles généraux, lesquels ne peuvent s'af- „ sembler que rarement & avec bien des diffi- „ cultés, sur-tout depuis que le monde chrétien „ se trouve divisé entre tant de princes indépen-

„ dans. Vous aurez senti que pour maintenir tout
„ dans l'ordre, il falloit, non pas seulement une
„ autorité de direction, qui, se bornant à con-
„ seiller, avertir, exhorter, auroit laissé toutes
„ les églises, dans une pleine indépendance; mais
„ qu'il falloit une autorité de juridiction, qui
„ eût la force de lier les consciences par les de-
„ voirs de la subordination, & qui devint par-là
„ même, un centre de réunion pour toutes les
„ églises du monde. Vous aurez admiré, vous
„ aurez adoré la sagesse du suprême législateur,
„ qui, pourvoyant aux besoins de son peuple,
„ par l'institution du sacerdoce, a donné un chef
„ au college Apostolique, en promettant à Pierre
„ qu'il bâtiroit sur lui son Eglise, & que les
„ portes de l'enfer ne prévaudroient jamais contre
„ elle. Vous pourrez vous convaincre, en
„ parcourant la suite de l'histoire ecclésiastique,
„ qu'il n'y a jamais eu de variation sur un
„ point de cette importance „..... „ Ne vous
„ étonnez pas, quand nous déduisons ici un
„ peu au long les preuves d'une doctrine que
„ vous avez apprise dès votre enfance, dans les
„ premiers élémens de notre sainte Religion.
„ Nous avons cru devoir insister sur ce point
„ de notre croyance, parce que non-seulement
„ la juridiction du saint Siege est un article de
„ foi, mais encore parce qu'il est le fondement
„ de la hiérarchie ecclésiastique, sans laquelle
„ l'Eglise, & par conséquent la foi elle-même,
„ ne sauroient subsister. Nous avons cru devoir
„ vous faire sentir combien le siege de Pierre
„ doit vous être précieux, pour imprimer
„ dans votre cœur, l'amour, le respect & l'o-
„ béissance que vous devez au pere commun
„ des fideles, pour vous inspirer une sainte in-
„ dignation contre les outrages, les dérisions, le

„ mépris que se permettent contre lui , l'esprit
 „ d'impiété, & l'esprit d'hérésie, hélas ! trop ré-
 „ pandu déjà parmi ceux même qui se prétendent
 „ encore catholiques. Confondez, M. T. C. F.,
 „ par une humble soumission, & par une foi
 „ vive, ces enfans dénaturés qui déchirent le
 „ sein de leur mere. Dites-leur avec saint Jérô-
 „ me, que celui qui n'amasse point avec Pierre,
 „ dissipe ; que celui qui ne sera pas dans la bar-
 „ que de Pierre, ne sera point avec Jesus-Christ.
 „ Répétez-leur cette maxime du Sage, que *l'œil*
 „ *qui se rit de son pere, sera arraché par les*
 „ *corbeaux, & deviendra la pâture des enfans*
 „ *de l'aigle.* (a)

L'illustre prélat traite avec une égale érudition la dépendance des prêtres & des curés de leurs évêques. Il appelle en preuve les témoignages des Saintes-Lettres, des Peres & des conciles, & même les argumens que fournit la simple raison. Car il est certain que la chimérique égalité que l'esprit d'orgueil & de schisme voudroit établir à cet égard, détruiroit tout l'édifice de la hiérarchie. „ Tout royaume divisé sera détruit ; & „ l'insubordination qui diviseroit les prêtres des „ évêques, ou qui diviseroit les évêques de leur „ chef, aboutiroit nécessairement à la ruine des „ uns & des autres ; puisque l'Eglise tient es- „ senciellement au sacerdoce, & que le sacer- „ doce ne peut exister qu'avec l'ordre & la su- „ bordination que Jesus-Christ y a établis : su- „ bordination tellement indispensable dans le gou- „ vernement ecclésiastique, que les protestans

Div. réff.
 sur le mê-
 me sujet,
 15 Sept.
 1786, p.
 119. —
 1 Nov.
 1786, p.
 370. —
 1 Janv.
 1789, p.
 19 & suiv.

(a) Oculum qui subsannat patrem & qui despiciat partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, & comedant eum filii aquilæ, *Prov.* 30, v. 17.

„ d'Allemagne en reconnoissoient eux-mêmes la
 „ nécessité. Nous faisons profession de croire,
 „ disoit Melancton, dans le premier des douze
 „ articles qu'il présenta en leur nom à François I,
 „ (en 1535) „ nous faisons tous profession de
 „ croire que le gouvernement ecclésiastique est
 „ saint & utile, enforte qu'il est nécessaire qu'il
 „ y ait des évêques, qui soient supérieurs aux
 „ autres ministres, & un pontife romain qui pré-
 „ sident aux évêques. L'Eglise a besoin de gou-
 „ verneurs qui examinent, qui ordonnent ceux
 „ qui sont appellés au ministère ecclésiastique,
 „ qui aient juridiction sur les prêtres, & qui
 „ soient maîtres de la doctrine. Quand même il
 „ n'y auroit aucun évêque, il faudroit en in-
 „ stituer (Fleury. Hist. eccl. l. 136. n. 45).
 „ Melancton répète ailleurs la même doctrine,
 „ (*Resp. ad Bell.*). „

Il paroît que le zélé & orthodoxe prélat n'igno-
 re pas les efforts redoublés qu'ont fait les mé-
 tropolitains d'Allemagne pour élever leur auto-
 rité sur celle du pape, pour chasser ses nonces,
 & usurper dans toute l'Allemagne les droits atta-
 chés à la prééminence du siege de Rome. Il fait
 voir combien la dignité métropolitaine est infé-
 rieur à celle du chef de l'Eglise, que son insti-
 tution est arbitraire, que les archevêchés, pa-
 triarchats &c. peuvent être abolis comme ils l'ont
 été plusieurs fois, tandis que le siege de Pierre
 est immobile & indestructible. „ On a vu, dès
 „ les premiers siècles, trois grandes Eglises, celle
 „ d'Antioche, où saint Pierre avoit d'abord placé
 „ son siege, celle d'Alexandrie qu'il avoit fon-
 „ dée par saint Marc son disciple, & celle de
 „ Rome où il s'étoit fixé, où il étoit mort,
 „ former, du moins avec son consentement,
 „ trois grands patriarchats qui comprennoient la

„ très-grande partie du monde chrétien (a). Ou-
 „ tre ces trois patriarchats , on a vu plusieurs
 „ églises primatiales , en Orient comme en Oc-
 „ cident , qui , sous différentes dénominations ,
 „ avoient juridiction sur certaines provinces.
 „ Nous reconnoissons en France la primatie de
 „ Lyon , avec la faculté d'exercer certains droits
 „ de juridiction sur les provinces ecclésiastiques
 „ qui en dépendent : on y a vu encore les pri-
 „ maties d'Arles , de Vienne , de Bourges &c. ,
 „ qui n'en conservent plus aujourd'hui que les
 „ titres. Ces différens degrés de juridiction étoient
 „ autant de centres particuliers de réunion qui
 „ aboutissant , en dernier ressort , au chef de l'E-
 „ glise , loin d'intercepter la communication des
 „ églises particulières avec le chef de l'Eglise
 „ universelle , & d'affoiblir l'autorité des évê-
 „ ques , formoient , au contraire , de nouvelles
 „ liaisons , qui affermissoient la puissance épif-
 „ copale , en resserrant les liens de l'unité , &
 „ en conservant plus d'harmonie entre les dif-
 „ férentes églises „ ——— „ Mais toutes ces
 „ dignités N'ÉTANT QUE D'INSTITUTION EC-
 „ CLÉSIASTIQUE , POUVOIENT ÊTRE ABOLIES ,
 „ comme plusieurs l'ont été en effet (b). La
 „ primauté , au contraire , du souverain ponti-
 „ fe , étant instituée par Jesus-Christ , devoit

(a) Le patriarche de Jérusalem n'en eut jamais que
 les honneurs , sans en avoir la juridiction , étant lui-
 même soumis au métropolitain d'Héraclée. Le patriar-
 chat de Constantinople ne fut institué qu'au concile de
 Chalcédoine , par un décret particulier du concile , &
 que le saint Siege a persisté long-tems à rejeter.

(b) Voyez un tableau frappant de ces vicissitudes ,
 dans les *Réflexions sur les 73 articles du Pro-Memoria*
de Cologne , p. 189 ; ouvrage qui fait suite au *Coup-*
d'œil sur le congrès d'Ems.

„ être immuable ainsi que la juridiction qu'il
 „ lui avoit donnée, & qui a été reconnue dans
 „ tous les siècles. Si les patriarches, les métro-
 „ politains, les évêques étoient élus en Orient,
 „ & confirmés dans les conciles, les métropo-
 „ litains élus demandoient la communion de
 „ leurs patriarches; les patriarches en faisoient
 „ de même à l'égard du pape, & joignoient à
 „ leurs lettres, avec leur profession de foi, tou-
 „ jours relative aux articles alors attaqués, la
 „ reconnoissance de l'autorité du premier siege.
 „ Lorsque l'élection étoit irrégulière, le pape
 „ la cassoit & ordonnoit une seconde élection;
 „ lorsque la profession de foi lui paroissoit équi-
 „ voque, il en exigeoit une autre plus précise;
 „ si le patriarche la refusoit, le pape le séparoit
 „ de sa communion, & envoyoit quelquefois
 „ des légats sur les lieux, pour assembler un
 „ concile & juger le patriarche. „

Je ne suivrai pas le savant & orthodoxe évê-
 que, dans ce qu'il dit des vœux religieux, du
 célibat, de l'habit clérical. Toutes ces matières
 sont discutées avec une clarté & un résultat digne
 de ses lumières; & la manière vigoureuse dont sont
 prosrites les erreurs opposées à la doctrine ca-
 tholique, est parfaitement assortie à la fermeté
 pastorale.

Plusieurs évêques de France ont donné des
Instructions relatives aux mêmes objets (car il
 ne faut pas croire que cette grande subversion
 s'opere par le silence des sentinelles d'Israël).
 Mais il nous est impossible de rendre compte
 de toutes ces réclamations pastorales, où les
 principes de justice brillent à côté de ceux de
 la foi. Nous en avons déjà fait connoître plu-
 sieurs. Celle de Mgr. l'évêque de Toulon fixe
 particulièrement l'attention publique en ce mo-

ment. La fin en est sur-tout touchante, & montre bien dans quel esprit elle est écrite. " Nous ne nous sommes pas dissimulé qu'en vous annonçant toutes ces vérités, nous nous exposions peut-être à des outrages. Mais malheur au dernier des ministres de la Religion, & plus encore à un évêque, si, nous laissant intimidés par des craintes & des menaces puériles, nous avions la foiblesse d'y céder, si nous néglignons de vous rompre le pain de la vie, & de vous montrer le chemin qui conduit à la béatitude céleste. "

Triple parallèle de la révolution des sept Provinces-Unies en 1579, sous Philippe II, roi d'Espagne, de la révolution des treize Etats-Unis en 1776, sous George III, roi de la Grande-Bretagne, & de la révolution des onze Etats-Unis en 1789, sous Joseph II, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie & de Bohême. Par l'auteur des Très-fortes Probabilités sur le destin de la république des Provinces-Belgiques-Unies. A Bruxelles, chez G. Huyghe, imprimeur-libraire, marché aux fromages, 1790, broch. in-8vo. de 36 pages.*

* 15 Sept.
p. 97.

„ **C**ES trois révolutions, dit l'auteur, ont de
 „ grands rapports entr'elles : rapport de puissance dans les monarchies sous qui elles commencerent, rapport de causes, de moyens, d'obstacles, d'héroïsme &c. Espérons que, pour compléter le parallèle, la dernière de ces révolutions aura bientôt avec les deux autres un rapport de secours, de la part de quelque puissance bienfaisante de l'Europe,

„ & finalement un *rapport d'indépendance*, re-
 „ connue d'abord par cette puissance & ensuite
 „ par les autres puissances ses alliées „ Ces Pa-
 ralleles, qui supposent des recherches & de l'é-
 rudition historique, ont à plusieurs égards au-
 tant de justesse, que le résultat en est consolant
 & plein des plus belles espérances pour les Bel-
 ges. S'il y a de la différence dans les motifs qui
 ont provoqué les trois révolutions, elle est en-
 tièrement en faveur de celle de 1789, fondée
 sur des raisons tout autrement graves, légiti-
 mes & respectables.

Le triple tableau perd quelquefois le mérite
 de la ressemblance par les préjugés & la causti-
 cité de l'auteur. Son enthousiasme contre Phi-
 lippe II, lui fait dire qu'il perdit le Pays-Bas en
 voulant y introduire l'Inquisition; il feint de ne
 pas savoir qu'on n'a songé à l'Inquisition, que lors-
 que la révolution étoit déjà préparée & presque
 certaine par l'agitation que mirent dans les esprits
 les nouvelles sectes. Il ne dit pas non plus, que
 les Belges aujourd'hui armés pour leur Religion,
 en doivent la conservation à Philippe, & qu'ils
 aimeraient mieux rester sous son gouvernement,
 qu'être libres & indépendans en cessant d'être ca-
 tholiques. Et au lieu de citer contre l'Inquisition
 le passage d'un *auteur moderne* enragé, pourquoi
 ne pas au moins, en preuve d'impartialité, ajou-
 ter avec Stanislas *le Bienfaisant*, „ que l'Espagne
 „ est redevable à l'Inquisition de n'avoir pas eu
 „ de guerre civile, d'avoir joui d'une paix pro-
 „ fonde dans son administration intérieure, tan-
 „ dis que le reste de l'Europe étoit en feu & en
 „ sang „? Enfin, il lui étoit aisé de prouver que
 tout ce qu'on raconte de vrai ou de faux de l'In-
 quisation d'Espagne, n'est rien en comparaison de
 ce que les Hollandois exercèrent contre les ca-

tholiques, & cela de l'aveu du protestant Kerrow &c. (a). La première règle, c'est d'être juste, c'est d'avoir des hommes & des choses, des idées équitables & vraies. Car si les Belges ne pouvoient être libres sans confondre les notions, sans voir en noir ce qui est blanc, sans disposer, contre le vœu de l'histoire, de la réputation des hommes & de la vérité des évènements, il vaudroit mieux qu'ils fussent sous le joug ; puisque l'aveuglement de l'esprit est la plus affreuse de toutes les captivités.

Quand l'auteur n'écoute pas les opinions du jour, non-seulement il dit des choses très-sensées, mais solidement encourageantes pour les Belges. C'est ainsi qu'il les rassure par l'exemple des Hollandois sur les suites de quelques tentatives mal réussies, ou des combats dont l'avantage est resté à l'ennemi. „ Il ne faut pas croire „ que, dans la révolution de Hollande, les con- „ fédérés ne furent jamais battus. L'an 1568, „ le duc d'Albe leur tua, en bataille rangée, „ plus de 7000 hommes dans les environs de „ Groningue ; & le comte Louis de Nassau, „ qui les commandoit, dut se sauver à la nage. „ Ses bagages, ceux du comte de Lalaing, des „ chevaux, de l'artillerie &c. tombèrent entre „ les mains du vainqueur. L'entreprise de leurs „ troupes contre Valenciennes, en 1572, fut „ des plus malheureuses. Ils perdirent, près de „ Mons, la même année, dans un combat de „ plus d'une heure, contre Frédéric, fils du

(a) *Histoire de Hollande*, à Leyde 1778, t. 2. p. 310.
 — Journ. du 15 Août 1778, p. 561, 574. — Art.
 PHILIPPE II, TOLEDE (Ferdinand), LIMBORCH,
 ISABELLE DE CASTILLE, NICOLAS EIMERICK, TOR-
 QUEMADA, dans le *Dict. Hist.*

„ duc d'Albe, deux mille hommes qu'il leur tua
 „ & quatre mille qu'il leur fit prisonniers, sans
 „ les blessés. Au siege de Harlem, en 1573, ils
 „ furent réduits par famine à une telle extré-
 „ mité, le 14 Juillet, qu'ayant résolu de met-
 „ tre le feu à la ville, ils se dispoisoient à en
 „ sortir, les femmes, les enfans & les vieillards
 „ à leur centre, lorsque Frédéric leur envoya
 „ offrir sa miséricorde, craignant qu'ils n'imitas-
 „ sent le désespoir des Sagontins. Tous ces mal-
 „ heurs étoient, pour les confédérés, autant de
 „ leçons que la liberté leur donnoit sur le grand
 „ art de vaincre & ils vainquirent enfin : mais,
 „ à la vérité, ce ne fut qu'avec le secours de
 „ l'Angleterre & de la France. „

Après avoir également rapporté les défaites
 des Américains, il continue de la sorte. „ Il n'y
 „ a pas de guerrier qui ait cru, voyant l'armée
 „ des Belges se former, qu'elle feroit constam-
 „ ment victorieuse, sur-tout dans le commence-
 „ ment, contre de vieilles troupes blanches,
 „ pour ainsi dire, sous les harnois de Mars,
 „ accoutumées à la fatigue & aux combats,
 „ obéissant non-seulement aux ordres, mais même
 „ aux clins d'œil de leurs chefs instruits & ru-
 „ sés : *ad nutum monentis intenti*, dit Quint-
 „ Curce, liv. 3, sect. 5. Le tems seul en mû-
 „ rira les opérations. Elle est pleine de courage,
 „ de l'aveu même des Autrichiens.... Nos dé-
 „ faites, jusqu'ici de peu de conséquence, se
 „ répareront un jour, sur-tout quand à l'exem-
 „ ple de la Hollande & de l'Amérique, nous
 „ aurons déterminé à nous secourir, quelque puis-
 „ sance bienfaisante, ou que du moins nous au-
 „ rons obtenu de certaines républiques, qui
 „ firent tout autrefois pour leur liberté, de ne
 „ pas nous traverser dans les efforts que nous

„ faisons vers le même objet. Par quelle raison
 „ ce qu'elles croient avoir été légitime pour
 „ elles, seroit-il criminel pour nous? La nature
 „ nous auroit-elle condamnés plus qu'elles à la
 „ servitude? »

Qu'étoit-ce qu'un duc de Brabant? Ou essai historique avec les preuves sur la souveraineté de cette province pour parvenir à l'examen des questions suivantes :

1^o. Quels étoient les pouvoirs d'un duc de Brabant?
 2^o. Si les Etats de Brabant *du tems des ducs* ne représentoient point la nation quant à l'exercice de la souveraineté? 3^o. Pourquoi les Etats *actuels* de Brabant représenteroient-ils moins *légalement* le peuple Brabançon, à l'effet d'exercer le pouvoir souverain?

Ne transgrediaris terminos antiquos, quos posuerunt patres tui. *Proverb. 22. v. 28.*
 Ne renversez point une constitution ancienne, que nos aïeux nous ont transmise.

A Bruxelles, chez C. van Assche, libraire, au Rivage, à Malines chez Hanicq, 1790.

APRÈS les preuves aussi multipliées que victorieuses que nous avons données de la souveraineté légitime de Brabant, il est difficile d'ajouter quelque chose aux moyens de conviction que tout homme raisonnable doit avoir sur cet objet. Cependant l'auteur court encore cette carrière avec succès, & affermit de plus en plus la grande base de la tranquillité & de la félicité des Belges, qui est & sera toujours la proscription de toute nouveauté anti-constitutionnelle.

Aux preuves de raisonnement, d'autorité & de fait que l'auteur allégué avec autant de dis-

cernement que d'abondance , ajoutons la plus récente & la plus péremptoire de toutes. C'est que toute la nation , toutes les villes , villages , corporations &c. ont réclamé hautement la constitution parfaite & entière , ont fait serment aux Etats , ont déclaré les reconnoître pour leurs seuls légitimes représentans , seuls revêtus de l'exercice de la souveraineté. Y eut-il jamais élection , proclamation , inauguration plus solennelle , plus authentiquement & plus immuablement sanctionnée ?... Si une nation n'ayant point de souverain , proclamoit unanimement tel homme , lui faisoit serment de fidélité &c. ; cet homme , qui ci-devant n'étoit que simple citoyen , n'auroit-il pas l'autorité souveraine ?... Eh bien , à plus forte raison , ceux qui déjà préalablement étoient les représentans nés du peuple , qui dans toutes les occurrences du trône vacant avoient eu l'exercice de la souveraineté , proclamés , reconnus de nouveau , doivent-ils être ce que le peuple a voulu librement & unanimement qu'ils fussent ou qu'ils continuassent d'être.



Redenvoeringe &c. Discours où la justice de la révolution Belgique est démontrée par la violation des droits & de la liberté du culte catholique. Par M. Moens , curé doyen de Rumbeck. A Ypres , chez Smaelen-Moerman ; à Bruges chez Demoor , 1790. in-8vo. de 30 pag.

L'ESPRIT patriotique , la vraie politique , l'érudition sacrée , une théologie saine , un zèle ardent & éclairé , une éloquence persuasive & populaire , font le caractère de ce Discours , qui ne peut produire que les meilleurs effets chez

les peuples dans l'idiome desquels il est écrit. On assure qu'il a produit la plus grande sensation, & que les ennemis internes de la patrie ont employé plus d'une intrigue pour en embarrasser la circulation; & cela seul suffit pour en faire l'éloge. L'auteur montre admirablement que la Religion catholique fait une partie essentielle de la constitution Belgique, que tout bon citoyen doit la défendre, & que ce seroit une lâcheté coupable, de n'opposer à ses ennemis que la patience & la prière. Il fait un tableau touchant de toutes les insultes & violences qu'elle a essuyées; & ne peint pas avec moins de force les infractions faites aux loix civiles, l'invasion des droits & propriétés des citoyens. Dans la péroraison, il adresse à ses concitoyens ce beau passage du I. liv. des Machabées. *Nunc ergo, ó filii, emulatores estote legis & date animas vestras pro testamento patrum vestrorum.... Confortamini & viriliter agite in lege, quia in ipsâ gloriosi eritis.* Il anime les Flamands d'après l'exemple des Brabançons, il passe rapidement sur les victoires étonnantes de Turnhout, de Gand & de Bruxelles, & finit par ces paroles remarquables. » Que ne peut pas le courage & l'amour
 » de la liberté quand Dieu l'inspire & le soutient?... Donnez donc l'effort à votre
 » amourosité : achevez le brillant ouvrage de votre
 » liberté : votre cause est juste : vous combattez pour vos antiques & inappréciables droits,
 » vous êtes obligés de les transmettre à vos derniers neveux. Mais sur-tout n'oubliez pas celui,
 » lui, qui dans votre oppression a écouté vos
 » gémissemens & de qui seul vous devez attendre la plénitude de vos victoires. Votre cause
 » est fort avancée, mais elle n'est pas finie :
 » vous avez maintenant plus à craindre que ja-

„ mais de l'astuce des traîtres qui sous tous les
 „ prétextes imaginables tâchent de vous diviser
 „ & de vous vaincre. *Divide & impera*, divisez
 „ & regnez : maxime de Machiavel, que vous
 „ avez plus à craindre que les armées Autri-
 „ chiennes „ ——— „ Nous ferons convaincus
 „ par l'expérience, que l'union donne aux pe-
 „ tites choses des accroissemens étonnans, & que
 „ la division détruit les forces les plus impo-
 „ santes. Le faisceau de fleches de *Scilurus* est
 „ l'emblème de notre sort futur. Unis, notre
 „ état est fort & inexpugnable; divisés, nos for-
 „ ces sont rompues. Que la paix, l'union, la
 „ concorde regnent donc sur nous, & que les
 „ attaques & les combats soient contre nos en-
 „ nemis communs. „

*Abrégé des études de l'homme fait, en faveur de
 l'homme à former. Par M. le Clerc, écuyer &c.
 A Paris & se trouve à Liege, chez Lemarié.
 1789. 2 vol. in-8vo. prix 9 livres.*

Voici le début de l'auteur dans l'Épître dé-
 dicatoire aux représentans de la nation. „ Le
 „ jour du retour au vrai, au bon, à l'utile, est
 „ enfin arrivé. Ce ralliement si désiré du monar-
 „ que & des sujets, cet ajournement mémora-
 „ ble à jamais, n'est plus le songe des citoyens :
 „ le génie de l'humanité & de la bienfaisance
 „ vient de sceller ce pacte de famille sur l'au-
 „ tel du patriotisme. „

Je doute que ce début prévienne, en faveur
 de ce cours d'études, les personnes qui savent
 apprécier les mots favoris de la philosophie. Pour
 moi, j'ai cru d'abord que j'allois y trouver tous

les délires du jour. Je me suis vu agréablement trompé. Non pas que je me sois trouvé en tout d'accord avec l'auteur : non, à beaucoup près. Mais j'y ai trouvé des choses raisonnables. Le style est un tantinet verbiageur & exalté ; le plan vague & sans résultat ferme, l'espérance que l'auteur en conçoit, peu fondée, vu l'état des choses & la disposition de ceux pour lesquels il travaille :

*Nec vera virtus cum semel excidit,
Curat reponi.*



Lettres de M. l'abbé Dominique Sestini, écrites à ses amis en Toscane, pendant le cours de ses voyages en Italie & en Turquie, traduites de l'Italien & enrichies de notes ; par M. Pingeron. A Paris, chez la veuve Duchesne, 1789. 3 vol. in-8vo.

QUELQUE accoutumé que l'on soit à voir depuis quelque tems ce que l'on appelle *Voyages*, servir aux petits détails du plus mesquin égoïsme, on s'indignera de voir trois gros volumes publiés par un abbé, pour nous apprendre qu'il a fait tel jour froid ou chaud, qu'il a eu un bon ou un mauvais dîner ; pour donner des notions presque toujours défectueuses, souvent complètement fausses sur la physique, l'histoire, la géographie ; pour calomnier en passant quelque homme de bien, & faire le panegyrique de quelque impie déterminé ; pour décrier la Religion, & exalter les maximes de la philosophie ; pour ridiculiser des pratiques populaires qui, si elles s'éloignent de l'essence de la Religion, si elles sont même une espece de caricature en matiere de piété, sont encore ref-

peçtables par leur objet & leurs motifs aux yeux du vrai sage, toujours indulgent pour les excès dans le bien, qui lors même qu'il dégènera, est encore si fort au-dessus de ce que la corruption & l'hypocrisie peuvent produire de plus spécieux & de plus séduisant.



*Couplet par feu M. Collé *, qu'on croit n'avoir jamais été imprimé.*

Air : Nous autres bons villageois.

DEMAIN est un jour qui fuit,
 Dès l'instant même qu'il s'avance;
 Au milieu de chaque nuit
 Il perd son nom & sa naissance :
 Quand on veut s'affurer de lui
 On trouve que c'est aujourd'hui.
 Jusqu'à présent aucun humain
 N'a pu voir arriver demain.

* Auteur de *la Chasse de Henri IV*, & de plusieurs chansons, vaudevilles, parodies, amphigouris &c.





NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 8 Octobre*). Le général-major baron Steding, envoyé ici en qualité d'ambassadeur de la part du roi de Suede, a eu sa première audience, dans laquelle il remit à S. M. l'impératrice ses lettres de créance, qui étoient accompagnées de complimens de félicitation au nom de son maître pour l'heureuse paix conclue entre la Russie & la Suede. Peu de jours après, le même officier fut admis à l'audience de L. A. I.

Une Ukase impériale, en date du 30 Septembre, a ordonné une nouvelle levée de recrues, pour continuer la guerre contre les Turcs; & cette levée devoit être de 4 hommes sur 500 par tout l'empire. On voit par cette mesure, combien peu la Russie est disposée à mollir sur les fortes instances, qui lui sont faites, pour la porter à sacrifier les conquêtes qu'elle a faites sur les Turcs. Sa politique, pour parer les coups qui la menaçoient, est aussi active que sa résolution est vigoureuse pour les repousser. L'on ne doute presque plus, que l'alliance des trois puissances du Nord, dont il a d'abord été parlé fort vaguement, ne soit un projet très-réel; que la défense de la Baltique, dont les trois couronnes sont en quelque sorte en possession, n'en forme l'un des objets; & que le traité ne soit fort près de sa conclusion, du moins entre la Suede & la Russie. L'accession du Danemarck

est plus douteuse. On dit même que la mission du capitaine Drack, que le ministère Britannique fit partir en toute hâte pour Coppenhague, a parfaitement rempli son but ; & que, sur les fortes représentations de la cour de Londres, le Danemarck ne se départira point du système de neutralité parfaite, qu'il a embrassé depuis la déclaration plus que vigoureuse, faite il y a 18 mois par M. Elliot. Il n'est plus question de la tournée, qu'on disoit que le roi de Suede feroit de nouveau avec le prince-royal, son fils, à Coppenhague.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 19 Octobre*). Les maréchaux de la diete ont été chargés d'expédier des lettres circulaires aux diétines, pour leur recommander la maison de Saxe à la succession au trône de Pologne ; mais on dit aujourd'hui que l'électeur de Saxe n'acceptera la couronne de Pologne que de l'approbation des puissances voisines.

Ce qui prouve que notre république veut reprendre son rang dans le système de l'Europe, c'est la nomination de deux envoyés extraordinaires, l'un en France & l'autre en Espagne. C'est sur MM. Ozaczewski & Morski que le choix du roi est tombé pour cette importante mission.

On mande de Constantinople, que le ministère Ottoman n'avoit accepté les offres que la république lui avoit fait faire concernant une alliance & un traité de commerce à conclure avec la Porte, que sous la condition expresse que le traité d'alliance sera défensif & offensif. Cette nouvelle vient d'être confirmée par une dépêche de notre envoyé à Constantinople.

THORN (*le 15 Octobre*). „ Les négocians Barth & Richter, que le troisieme ordre de

Dantzic avoit envoyé à Varsovie , pour faire des représentations en faveur de leur ville , relativement au traité de commerce avec la cour de Berlin , font déjà retournés , en prenant leur route par notre ville ; & ils ont fait rapport à leurs commettans du succès de leur mission. Le projet du traité , tel qu'il a été remis à M. le marquis de Luchefini , fut mis en délibération dans les trois ordres de Dantzic , assemblés avant-hier : Mais , comme de raison , il n'a pas encore été pris de résolution à ce sujet , le troisieme ordre ayant déclaré qu'il lui falloit du tems , pour peser tout murement & se décider avec connoissance de cause ; qu'en conséquence il prioit le conseil de communiquer des copies du traité projeté aux chefs du troisieme ordre , pour que celui-ci fût en état de s'expliquer dans un délai de huit jours. Cette demande a été accordée ; & la bourgeoisie de Dantzic ne tardera sans doute pas de prendre une résolution définitive. L'on juge généralement que le projet , formé à Varsovie , rencontrera de grandes difficultés , même à Berlin , & qu'il subira encore bien des altérations , si jamais il parvient à consistance. Il s'en faut de beaucoup que les intérêts de la Pologne y soient négligés : au contraire l'on trouvera peut-être , que les propositions ont été exagérées à cet égard. L'on demande , en faveur de Dantzic , qu'il ne soit plus exigé de droits de douane des marchandises , exportées par le Nouveau-Fahrwasser ; que ceux de la douane près de Fordan soient diminués dans un terme limité de six semaines ; que le commerce par terre avec les villes de Prusse & de celles-ci avec Dantzic soit affranchi d'entraves & mis , s'il est possible , sur le pied de la perception d'un droit fixe de 3 écus pour cent.

Enfin, l'on propose de nommer des commissaires, pour régler tous les différends qui subsistent relativement au territoire de la ville & à celui de S. M. Prussienne. ,

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (le 20 Septembre). La nouvelle de la signature de la paix, entre la Russie & la Suède, a été reçue par le ministère ottoman avec une surprise mêlée d'indignation. — On commençoit à répandre le bruit qu'il y avoit eu un combat entre la flotte Turque & la flotte Russe, le 8 & le 9 de ce mois. Le gouvernement a fait annoncer que le premier jour avoit été tout à l'avantage des Turcs, puisque les Russes s'étoient retirés après avoir perdu 2 frégates. Le lendemain, le capitain-bacha ayant recommencé le combat, le vent, qui lui devint contraire, mit sa flotte en désordre, & la *capizane* fut entourée par 10 vaisseaux Russes : malgré cette supériorité, elle continua le combat, & voyant que l'ennemi vouloit l'aborder, elle sauta en l'air, & mit le feu à un des plus grands vaisseaux Russes qui essuya le même sort. La flotte Russe s'est retirée vers le Borysthene, & le capitain-bacha a conduit la sienne à Généré. Il se peut que cette relation ne soit pas absolument exacte, mais elle suffit pour apprécier la prétendue grande victoire que les Russes se font attribuée dans leurs Gazettes. Le sultan a paru si satisfait de la conduite du capitain-bacha, qu'il lui a donné le surnom de *gazi* ou *victorieux*, ce qui équivaut, chez les Turcs, à une statue, ou aux marques d'un ordre distinctif.

Le fameux Maurojéni vient d'être décapité, par ordre du grand-visir, dans un bourg près de Viddin. Ce ministre général avoit mandé ce mal-

heureux prince , pour lui faire on ne fait quelle mercuriale ; mais sur son refus d'obéir , il lui envoya un capigi-bachi , qui lui trancha la tête fans autre forme de procès.

E S P A G N E.

MADRID (*le 15 Octobre*). Les emprisonnemens deviennent fréquens en cette capitale ; & les étrangers les ont encore plus à redouter que les citoyens. M. le comte de Ségur , colonel au service de France , commandant de Peronne , & membre de l'assemblée-nationale , qui se trouvoit ici depuis quelques mois à la poursuite d'un procès , a été enlevé dans son logement & conduit à un quartier des invalides , où il n'est pas à même de communiquer au dehors. Son arrestation s'attribue à un écrit , contraire à la cour d'Espagne , & qui circule à Paris sous son nom ; mais il est difficile de croire qu'il ait été assez imprudent pour hasarder une pareille piece , en y affichant son nom , pendant qu'il est ici & qu'il sollicite une décision favorable à son procès , qu'il étoit à la veille de voir terminer. Son hôte a été conduit dans une prison civile.

Nous ne sommes pas encore rassurés sur l'issue de nos négociations avec l'Angleterre , la rupture est à craindre ; mais sans provoquer ceux qui se déclareront nos ennemis , nous sommes prêts à leur faire face. On dit à ce sujet , que ces jours derniers M. Fitzherbert s'étant présenté chez M. le comte de Florida-Blanca , il ne fut d'abord question entr'eux que d'objets étrangers à leur conversation ordinaire. Le ministre Anglois ne parla que de la maison qu'il faisoit arranger , & des soins qu'il se donnoit pour cela. M. de Florida-Blanca lui témoigna combien ces soins lui étoient agréables , ne desirant rien tant

que de le voir habiter Madrid. Il fallut ensuite déployer le caractère de négociateur, & donner les dernières paroles de l'Angleterre : elles exprimoient nettement l'intention *de pouvoir trafiquer & s'établir dans la baie de Nootka, & continuer la pêche de la baleine dans la mer du Sud &c. &c.* M. de Florida-Blanca entendant ces propositions tant de fois repoussées, répondit au ministre Anglois : „ Je suis étonné, Monsieur, qu'étant chargé de pareilles instructions, vous fassiez arranger ici une maison ; nous ne pouvons pas être amis ; vous ne demeurerez pas ici, si la paix ne se peut conserver qu'à ce prix. Voici quelles sont les résolutions du roi, elles n'ont jamais varié. *Il ne souffrira jamais d'établissement Anglois dans la baie de Nootka.* Il ne souffrira jamais qu'on vienne pêcher la baleine sur les côtes de ses royaumes & dans des mers, dont une longue possession & les traités les plus sacrés lui assurent la jouissance exclusive. Si la conservation de la paix dépend de quelque condescendance à cet égard, ne l'attendez pas de nous ; vous pouvez nous attaquer, nous saurons nous défendre ” Que pouvoit répondre M. le lord Fitzherbert à une déclaration aussi précise ? Il tira sa révérence, & fit partir le même jour un courrier pour Londres.

La grande flotte, aux ordres de M. de Solano, est toujours dans la baie de Cadix, où l'on continue à la ravitailler, & où l'on en double plusieurs vaisseaux de cuivre. Parmi quelques navires, richement chargés, qui y sont dernièrement arrivés de l'Amérique, est la frégate la *princesse*, appartenant à la compagnie des Philippines, & venant de Callno de Lima, qui mouilla dans la baie, le 20 Septembre : elle a apporté

pour le compte du roi 103,978 piaftres, & pour celui des particuliers 1,701,933 piaftres en efpeces.

La rupture entre notre cour & le fouverain de Maroc eft abfolument décidée : & la retraite de M. Salmon, conful-général d'Efpaagne dans les états Marocains, a encore ajouté à l'aigreur, qui anime ce prince Africain contre une nation, amie de fon pere. Cette retraite ne s'eft effectuée que par un stratageme, qui a coûté la vie aux Maures dévoués à l'Efpaagne. Le conful monta fur la frégate qui avoit apporté les préfens deftinés pour le prince Maure ; il fit débarquer quelques caiffes la veille du départ, qu'il avoit déjà projeté ; & il fit croire qu'il viendrait lui-même à terre le lendemain. Par cette rufe il donna aux Efpagnols & à 4 Maures l'occafion de venir facilement à fon bord. Dès qu'ils y furent, la frégate Efpagnole leva l'ancre. L'empereur Marocain intruit de cette rufe qu'il appelle perfidie, & aigri d'ailleurs par la capture de deux de fes corfaires, a fait couper la tête à fon beau-pere, à un de fes miniftres, & au bacha de Tanger, tous pour être attachés à l'Efpaagne, & au dernier particulièrement, parce qu'il auroit dû prévenir la fuite du conful : il a en outre fait venir de Mequinez & de Maroc à Tanger tous les Efpagnols, parmi lesquels il y a quelques religieux, pour les tenir en efclavage, jufqu'à ce que tout ce qu'on lui a pris lui aura été rendu. Ses corfaires fe font emparés d'une barque de pêcheurs Efpagnole avec 18 hommes, dont 4 ont été tués & 14 conduits à Tétuan.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 7 Oétobre). Le fort des différens prifonniers, impliqués, en 1788, dans la

confédération réfractaire de l'armée près d'Anjala, se décide successivement. Ceux du régiment d'Abo y avoient pris particulièrement part. Deux d'entr'eux ont été punis pour tous les autres. Ce sont le capitaine Willebrand & le lieutenant Gadelin, dont le premier a été condamné, après avoir été tenu quinze jours au pain & à l'eau, à servir durant six mois comme simple soldat dans la garnison de Gothenbourg, & le second à la même peine du pain & de l'eau, avec ordre de partir ensuite du pays. Dans un chapitre extraordinaire des ordres, tenu ces jours-ci, le lieutenant-colonel de Tygerstädt, condamné à perdre l'honneur & la vie, a été déclaré déchu de sa qualité de chevalier de l'épée : son crime consiste à avoir porté les armes contre sa patrie, ayant été fait prisonnier parmi les Russes dans une affaire où ces derniers furent repoussés.

Le roi, sensible aux services signalés, que lui a rendus le duc de Sudermanie, son frere, particulièrement dans le commandement de la flotte durant la dernière guerre, a voulu lui donner une preuve distinguée de ses sentimens, en établissant un corps de Trabans, pour lui servir de garde-d'honneur, comme S. M. en a une pour sa propre personne. Ce corps consistera en 24 Trabans, ayant rang d'officiers & portant les couleurs de Sudermanie (jaune & noir). Le chef, avec titre de capitaine-lieutenant, sera le comte Robert Rosen, aide-de-camp de sa majesté. Le 7, jour anniversaire du duc, elle lui adressa à ce sujet la lettre suivante.

Nous Gustave &c. &c. Nous avons érigé un corps particulier de Trabans, pour la garde de V. A. royale, & nous avons établi pour ce corps le règlement ci-joint, Votre Alt. royale, qui n'a jamais été insensible aux témoignages de notre façon de penser fraternelle & ami-

cale, la reconnoitra aussi dans cet établissement. S'il plait à V. A. R. de le regarder comme un honneur militaire, elle en trouvera la cause dans ses propres services : mais cette cause n'est pas la seule. Notre reconnoissance n'a pu être satisfaite, sans donner une preuve de sa sincérité; & dans le choix que nous en avons fait, nous avons préféré de prendre l'exemple de deux héros, qui nous touchent tous les deux par les liens les plus proches du sang. Ce fut de la même manière, que l'immortel Frédéric II manifesta son estime pour un frère, qui, comme V. A. royale, s'en étoit rendu digne, en soutenant le trône de son roi, en même tems que la gloire de ses armes. Ce n'est pas une récompense, que nous avons voulu offrir à V. A. royale : ce sont l'histoire & la postérité qui la donnent. En attendant, V. A. R. jouit du respect de l'Europe, de l'amour de la Suède, & de la gloire d'avoir rempli avec courage les importantes commissions qui lui avoient été confiées. Nous trouverons toujours du plaisir à convaincre V. A. royale, que nous conservons un vif & reconnoissant souvenir des services que vous nous avez rendus & à la patrie. Nous sommes &c.

Au château de Drottningholm, le 7 Octobre 1790.

La cour de Madrid, qui a ressiéré ses relations avec celles du nord, sur-tout par les bons offices qu'elle a cordialement employés pour les réconcilier, vient de donner au roi une preuve de son estime, en lui faisant présent de deux beaux chevaux entiers. M. de Corral, ministre d'Espagne, qui les a présentés à notre monarque, en a reçu une tabatière d'or, enrichie de son portrait & garnie de brillans. Les écuyers, qui ont conduit ici ces chevaux, ont été libéralement gratifiés.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 2 Novembre*). Il est décidé que le parlement se rassemblera le 25 de ce mois. L'état des affaires demeure aussi critique que jamais, & le peuple est toujours sur le qui-vive pour en savoir l'issue, sans que sa curiosité en

foit plus satisfaite. Si la guerre est un point décidé, & certainement toutes choses l'indiquent, pourquoi demande-t-on à continuer une négociation qui n'aboutira qu'à des hostilités; puisque l'Espagne ne renoncera que par la force des armes à la domination aux régions contestées, ou qu'elle ne les traîne en effet que pour se mettre mieux en état de se défendre & s'assurer des secours de ses alliés? Cependant il est certain que sous la médiation de la France & du Portugal, des ouvertures ont été faites aux deux nations en dispute, pour les porter à une réconciliation amiable. L'Espagne même ne paroît pas desirer une rupture, puisqu'en ce cas elle n'auroit pas envoyé tant de couriers à son ambassadeur ici, qui a eu en conséquence bien des conférences explicatoires, tant avec le souverain, qu'avec ses ministres. C'est donc par la raison desdites ouvertures & pour ne pas avoir à se reprocher d'avoir agi avec une témérité insoutenable, ainsi que pour avoir le tems de faire les préparatifs de guerre formidables, de projeter les plans d'opération &c., que le cabinet se croit justifié d'avoir adopté la conduite qu'il tient à présent, afin de pousser la guerre avec vigueur au printems prochain, si le feu qui couve sous les cendres n'est pas éteint pendant cet hiver.

La mission de M. Elliot, ancien envoyé Britannique près la cour Danoise, pour s'acquitter d'un message à Paris, est certaine. La manière, dont ce ministre a su prévenir que le Danemarck assistât la Russie dans sa guerre contre la Suede, l'a probablement fait choisir, pour remplir une pareille commission près du gouvernement françois. L'on varie sur la façon dont le message est conçu : les uns le disent être sur

un ton fort tranchant, „ que, si l'armement „ de Brest alloit se réunir aux flottes Espagnoles, „ le cabinet de St. James regarderoit cette dé- „ marche comme une déclaration de guerre „. Suivant d'autres, les termes sont bien plus doux : l'Angleterre desire seulement „ que l'escadre de „ Brest ne sorte point du port, avant que la „ cour de Londres ait reçu la réponse qu'elle „ attend de Madrid, & qui peut encore effec- „ tuer une issue pacifique des négociations „; ajoutant „ que, si les escadres de France & „ d'Angleterre se rencontroient en mer, il pour- „ roit en résulter des voies de fait & le com- „ mencement d'une guerre, que cette dernière „ puissance vouloit prévenir „. Quand même la déclaration, dont M. Elliot est porteur, n'au- roit que cette simple teneur, elle est assez essen- cielle, puisqu'elle tend à empêcher la jonction des flottes Espagnole & Françoisse, avant que celle d'Angleterre soit à même de les combattre séparément & à forces supérieures l'une après l'autre.

I T A L I E.

ROME (le 19 Octobre). Les atteintes, portées aux loix & à la constitution de l'Eglise catholique par l'assemblée-nationale de France, ont affecté sensiblement Sa Sainteté, qui ne cesse de s'occuper des moyens de les rétablir ; à cet effet le pontife avoit envoyé à S. M. T. C. un Bref, par lequel il lui marquoit qu'ayant lu le décret de l'assemblée-nationale de France, qui donne aux communes le droit d'élire leurs évêques, & divers autres décrets subversifs de l'ordre établi, il se croyoit obligé, si ces décrets se réalisoient, de rompre toute liaison entre le St. Siege & l'Eglise gallicane. Il n'y a pas long-tems que le

cardinal de Bernis a communiqué au St. Pere la réponse que le roi des François a faite à ce Bref de S. S. : cette réponse portoit en substance , que S. M. n'avoit pu se dispenser de fonctionner ledit décret de l'assemblée-nationale , & qu'en conséquence elle prioit S. S. de chercher dans sa sagesse quelque moyen de sauver la foi , la discipline & la hiérarchie de l'Eglise catholique en France , & ne pas prononcer une séparation qui perdrait à jamais la Religion dans le royaume. Cette affaire a été examinée dans une congrégation de 20 cardinaux , & leur avis à ce sujet a été remis au pape par le cardinal secrétaire-d'état. On dit qu'en conséquence une lettre circulaire a été adressée à tous les évêques de France.

L'affaire d'Avignon paroît prendre une tournure favorable. L'on croit que les insurgens ont une envie sincere de venir à rétipiscence. Le S. Pere en conséquence a accordé une amnistie que le cardinal Zelada a fait publier en ces termes :

„ Les avis désolans qui arrivent de diverses
 „ parts au trône du souverain pontife , sur les
 „ désastres & les maux dans lesquels est plon-
 „ gée la ville d'Avignon , par le renversement
 „ total de l'ancien systême , puisque le peuple
 „ s'y est tumultuairement soustrait à l'obéissance
 „ & à la soumission dues au St. Siege , remplis-
 „ sent d'amertume & d'affliction le tendre cœur
 „ du St. Pere : & quoiqu'il fache avoir employé
 „ tous les moyens qu'on pouvoit attendre de sa
 „ prévoyance & de ses soins paternels , pour
 „ empêcher l'égarement général , auquel l'esprit
 „ de vertige & l'aveugle fanatisme avoient en-
 „ traîné ses habitans , néanmoins S. S. ne peut
 „ être que vivement émue & touchée de l'avis

„ qu'elle reçoit des massacres, *expatriations* &
 „ exil des citoyens, ainsi que de la désolation
 „ presque entière d'un pays qui lui est si cher,
 „ qui naguères étoit si florissant & si peuplé,
 „ des désordres & conséquences les plus funestes
 „ de l'irréligion, de l'indépendance & de l'a-
 „ narchie. „

„ Le St. Pere attendri à la vue de l'état dé-
 „ plorable d'une ville & d'un peuple si chéris,
 „ & voulant, pour autant qu'il dépend de lui,
 „ tendre sa main bienfaisante pour l'aider à se
 „ tirer de la misère & de l'aviilissement dans le-
 „ quel il est tombé, & rétablir l'union, la paix
 „ & la tranquillité publique, offre & promet à
 „ tous un pardon général, voulant oublier tout
 „ ce qui s'est passé jusqu'ici; mais S. S. déclare
 „ en même tems, que ce trait de clémence sou-
 „ veraine n'aura lieu qu'après que son représen-
 „ tant aura été rappelé & admis dans ladite
 „ ville, & à condition que tout ce qui concerne
 „ les affaires ecclésiastiques, politiques, militai-
 „ res & économiques soit rétabli sur l'ancien
 „ pied & système. Le St. Pere déclare en outre
 „ (ce qu'il a manifesté bien souvent) que si l'on
 „ trouve que les différentes branches de l'an-
 „ cienne législation exigent quelque changement
 „ & réforme, S. S. écoutera volontiers les re-
 „ montrances & suppliques de ses très-chers su-
 „ jets pour prendre le tout en considération,
 „ & y porter les remèdes qu'elle jugera conve-
 „ nables. „

Rome, le 8 Octobre 1790.

Dans une nouvelle éruption du Vésuve re-
 commencée depuis quelques jours, il s'est ou-
 vert deux bouches, dont la lave coule en tor-
 rens, & se perd dans les plaines à la vue de Na-
 ples. Les explosions par la bouche supérieure,

n'avoient produit d'abord que des girandoles de feu, mais il a commencé à vomir un gros nuage de cendres. Il y a peu de jours que ce nuage s'est porté jusqu'à Naples, de sorte que les toits y sont couverts d'une poussière volcanique fort noire. Heureusement l'épaisseur en est jusqu'ici encore fort légère.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 23 Octobre). Leurs majestés impériales, ainsi que leurs altesses royales les archiducs François & Ferdinand, de même que leurs épouses & l'archiduc Leopold, arriverent hier, vers deux heures de l'après-midi, dans cette capitale, où on ne croyoit pas les voir si tôt, puisque toute la cour devoit passer par la Bohême; mais des affaires de la dernière conséquence, exigeant la présence de notre monarque, ont accéléré son retour. Notre bourgeoisie, qui vouloit fêter l'heureux avènement de notre souverain à la couronne impériale, fait construire trois arcs ou portes de triomphe, qui ne sont encore qu'à demi achevés; cependant, comme l'empereur est arrivé *incognito*, l'on espère qu'il fera son entrée publique; c'est pourquoi on continue de travailler à finir l'ouvrage commencé.

M. le comte de Podewils, envoyé de Prusse près de cette cour, ayant demandé son rappel, c'est M. le marquis de Luchefini qui doit le remplacer. — Le baron de Thugut, l'un des ministres-plénipotentiaires de l'empereur pour les négociations avec la Porte, est arrivé ici de Bucharest. Attaqué de la fièvre quarte, qui le mine déjà depuis plusieurs semaines, ce ministre avoit demandé & obtenu un congé dans le seul but de rétablir sa santé, le climat de la Vala-

chie n'y étant pas fort favorable. L'on regrette beaucoup, qu'un négociateur aussi habile n'ait pu employer à cette pacification, les talens qu'il a montrés, soit en préparant la paix de Teschen, soit à Constantinople même. Le baron de Herbert reste actuellement seul chargé de cet ouvrage. Selon les avis qu'on a reçus par M. de Thugut, M. de Herbert est parti pour l'endroit, où le congrès se tiendra d'après le vœu du grand-visir, afin d'y préparer des quartiers pour les ministres-médiateurs. Ceux-ci sont tous nommés à présent, M. le marquis de Luchefini pour la cour de Berlin; & les envoyés d'Angleterre & des Provinces-Unies près de notre cour, M. le chevalier Keith & M. le baron de Haeften, de la part de ces deux puissances : mais leur départ est encore incertain & ne sera probablement fixé que sur des avis ultérieurs qu'on attend de M. de Herbert. La convention de l'armistice, arrêté entre le feld-maréchal prince de Cobourg & le grand-visir, & publié dans les deux armées, consiste en 6 articles : il y est dit „ que les „ hostilités entre les armées Autrichienne & Otto- „ mane cesseroient chez l'une le 19, chez l'autre „ le 21 Septembre; que cette cessation auroit „ lieu tant sur terre que sur les rivières; & que, „ si contre toute attente, après la publication „ de l'armistice, il se commettoit quelque part „ des hostilités, ou qu'on s'apportât quelque „ dommage, il en seroit d'abord donné satisfac- „ tion & indemnité. Cet armistice durera 9 „ mois, c'est-à-dire, jusqu'à la fin du mois de „ Mai 1791. Dans l'intervalle les armées res- „pectives se sépareront; & les troupes Autri- „ chiennes n'entreront point sur le territoire des „ forteresses de Turnul, Giurgevo, & Braila, „ comme le grand-visir, de son côté, ne lais-

» fera pas plus de troupes en-deçà du Danube ;
 » qu'il n'en est besoin pour occuper ces for-
 » tereffes , & les troupes de ces garnisons ne
 » mettront point le pied dans les districts , oc-
 » cupés par les troupes Autrichiennes. Les deux
 » parties jouiront de la libre navigation sur les
 » rivières , dont elles garnissent les bords. L'en-
 » droit , où le congrès s'assemblera , fera parfai-
 » tement neutre , sûr , & libre. Enfin , à compter
 » du jour de la publication de cet armistice , la
 » communication est ouverte , comme en tems
 » de paix ». — En conséquence de ces en-
 gagemens , une partie de l'armée de Valachie a
 reçu ordre de se rendre dans la Transilvanie ; &
 elle y est déjà effectivement arrivée. Les lettres
 de Buchareff du 23 Septembre , qui nous l'ap-
 prennent , & dont la cour elle-même a publié
 l'extrait , portent que la veille , le prince de Co-
 bourg avoit reçu de la part de l'impératrice de
 Russie , la somme de 20 mille roubles en espe-
 ces , avec réquisition de la distribuer entre les
 bas-officiers & les soldats de l'armée Autrichienne
 qui a servi dans la Valachie , pour célébrer par
 quelques réjouissances l'anniversaire du jour au-
 quel elle avoit remporté , l'année dernière , de
 concert avec les troupes Russes , une si éclatante
 victoire sur l'armée Ottomane , près de
 Martineffie.

Les hostilités avoient été continuées en Croa-
 tie , même après que dans les autres provinces
 l'armistice avoit déjà son effet : enfin il y a été
 publié également ; & le 9 de ce mois le général
 de Vins qui y commande , a reçu & régélé dans
 son quartier le bacha de Travnik , gouverneur
 de Bosnie. Cependant Belgrade & les autres for-
 tereffes , dont la restitution a été accordée par
 la convention de Reichenbach , resteront durant
 l'hiver

l'hiver entre les mains de nos troupes : quatre bataillons formeront la garnison de la première. Il en fera de même de la Valachie, dont l'évacuation par les armées Autrichiennes a rencontré les plus grandes difficultés de la part des Russes, qui se font crus en droit d'en réclamer aussitôt la possession, comme d'une conquête commune aux deux puissances. Pour obvier à cet incident, le prince de Cobourg & son armée passeront probablement tout l'hiver dans cette principauté. Malgré cet arrangement, il est à craindre que les négociations ne soient troublées à l'entrée de l'hiver par le prince Potemkin. Toutes les lettres de la Moldavie annoncent qu'après avoir laissé une petite garnison à Bender, il s'est porté avec tout le reste de ses forces vers le Danube, dans le dessein de passer ce fleuve près d'Ismailow ou de Kilia, tandis que l'escadre Russe de la Mer-Noire est entrée, depuis sa dernière victoire, dans les embouchures du Danube, afin de soutenir les troupes de terre & d'agir de concert, pour couper au grand-visir la communication avec Constantinople.

Le négociant Bargum, sous-directeur de la banque, a subitement disparu avec son fils : mais la direction de cet établissement a publiquement fait connoître que cette disparition (de quelque circonstance qu'elle ait été accompagnée) ne portera aucune atteinte à la sûreté & aux opérations de la banque.

BERLIN (le 26 Octobre). Le courrier attendu de Francfort-sur-le-Mein, est arrivé ici le 14. La réponse qu'il a apportée de S. M. I. Léopold II, relativement à l'interprétation de la convention de Reichenbach a été si pacifique, que d'abord les semestriers qui avoient été rappelés naguères, ont reçu permission de partir.

Les dernières dépêches envoyées ici par le colonel comte de Lufi, du quartier-général du grand-visir, nous apprennent que la Porte-Ottomane vient d'indiquer l'endroit où se tiendra le congrès pour le rétablissement de la paix entre les Autrichiens & les Turcs; cet endroit est la petite ville de Szistove, sise sur le territoire Ottoman, à la rive droite du Danube, à environ 15 milles de Bucharest, entre Ruschuck & Nicople en Bulgarie. Le prince de Cobourg a approuvé & accepté cette proposition, par ordre de la cour de Vienne; en conséquence, le marquis de Luchefjni, ministre plénipotentiaire du roi, a quitté cette dernière capitale, le 20, pour se rendre à sa destination.

FRANCFORT (le 24 Octobre). Les tentatives du landgrave de Hesse-Cassel, pour introduire dans sa maison la dignité électorale, n'ont pas eu le succès désiré. Dans la dernière conférence, au moment qu'il étoit question de la demande du landgrave, l'électeur de Trèves avisa, qu'il s'agissoit de discuter dans une diète, s'il étoit convenable qu'il y eût un 9me. électeur. Cet avis fit impression; & il paroît que la négative a prévalu; mais il est faux que les catholiques, comme le dit un gazetier Allemand, s'opposeroient à ce que le 9me. électeur fût de la religion protestante. Ils savent très-bien qu'en général les princes protestans ne donnent aucune atteinte à leur culte, tandis que des princes catholiques ont fait & font encore tous les efforts imaginables pour détruire l'Eglise, corrompre sa doctrine, anéantir sa discipline & sa hiérarchie. Ce sont les 3 électeurs ecclésiastiques & celui de Bohême qui ont fourré dans la capitulation plusieurs articles d'Ems. Le directoire de Mayence a même refusé d'accepter non-seulement une note

ministérielle, mais encore la protestation du nonce Caprara : procédé dont il n'est pas d'exemple dans aucune cour, à l'égard d'un ambassadeur d'une tête couronnée, reconnu & accrédité comme tel.

F R A N C E.

PARIS (le 3 Novembre). Depuis quelque tems il s'élevoit de grandes plaintes contre les ministres, & l'on croyoit que dans la séance du 20 Octobre, leur renvoi seroit demandé au roi ; mais la motion fut rejetée à la pluralité des suffrages. Ce manque de succès néanmoins n'a pas fait perdre courage au parti anti-ministériel. A l'ouverture de la séance du 21, M. de St. Martin dit „ que, les ministres actuels ne méritent, tant assurément pas la confiance de la nation, „ il seroit imprudent de leur confier les fonds „ publics, & qu'avant tout il falloit s'occuper „ de l'organisation du trésor national „. Cette observation fut reçue avec les plus vifs applaudissemens. M. de Menou est remonté ensuite dans la tribune, pour faire contre les ministres une sortie encore moins ménagée que la veille. „ *Nous craignons*, a-t-il dit, *que le souffle empoisonné des ministres ait flétri le cœur de plusieurs des restaurateurs de la liberté. La journée d'hier doit changer les agens du pouvoir exécutif d'obscurs & ténébreux ennemis en tyrans odieux ; & chacun est averti que la patrie est en danger* „.

— L'abbé de Prades l'interrompit pour dire „ que ce n'étoit pas là le style de M. de „ Menou, mais celui de Marat & de Desmou- „ lins „. M. de Virieu répondit à cette véhémence Philippique. Cependant M. de Menou avoit fait quelques changemens à la rédaction des articles, projetée par les comités ; &, mal-

gré les réclamations du parti contraire, cette nouvelle rédaction a eu la priorité. Les débats ont été plus qu'animés : l'aigreur & le tumulte s'emparèrent plus d'une fois de l'assemblée. L'article pour changer la couleur du pavillon causa le plus de difficultés. Mais enfin il fut adopté, & le décret que l'assemblée prit le même jour, est de la teneur que voici. „

„ *Décreta que le pavillon de France portera désormais les trois couleurs nationales, suivant les dispositions & la forme, que l'assemblée charge son comité de la marine de lui proposer ; mais que ce nouveau pavillon ne pourra être arboré sur l'écadre qu'au moment où les équipages seront rentrés dans la plus parfaite subordination : décreta en outre, qu'au simple cri de vive le roi, usité à bord des vaisseaux le matin & le soir, & dans toutes les occasions importantes, sera substitué celui de vivent la nation, la loi & le roi. „*

„ *L'assemblée-nationale, considérant que le salut public & le maintien de la constitution exigent que les divers corps administratifs & les municipalités soient strictement renfermés dans les bornes de leurs fonctions : déclare que les dits corps administratifs & les municipalités ne peuvent, sous peine de forfaiture, exercer d'autres pouvoirs, que ceux qui leur sont formellement & explicitement attribués par les décrets de l'assemblée-nationale, & que les troupes de terre & de mer en sont essentiellement indépendantes, sauf le droit de les requérir dans les cas prescrits & déterminés par les loix. „*

„ *Au surplus, l'assemblée-nationale, persuadée qu'un excès de zèle a pu seul entraîner la municipalité & le procureur de la commune de Brest dans des démarches irrégulières, & qui pouvoient avoir de dangereux effets, décreta que*

son président sera chargé de leur écrire, pour les rappeler aux principes de la constitution ; ne doutant pas d'ailleurs, qu'ils ne fassent tous leurs efforts, pour concourir avec le commissaire du roi & le chef de la marine au rétablissement de l'ordre & de la discipline parmi les équipages des vaisseaux, actuellement en armement à Brest. ,,

Dans la séance du 22 au matin M. de Praslin, fils, observa que nos troupes de terre devoient partager avec la marine l'honneur de combattre sous le drapeau national, & qu'il devoit être ordonné aux colonels de substituer les trois couleurs nationales à celle qui décore les cravattes de leurs drapeaux. Cette motion fut reçue avec applaudissement ; & le comité militaire fut chargé de déterminer la forme de ces drapeaux &c. ,,

Déclaration adressée à M. le procureur-général-syndic du département de Finistère, par M. l'évêque de Quimper, en lui accusant la réception des décrets relatifs à la constitution du clergé.

Nous soussignés, évêque de Quimper, après avoir pris connoissance des décrets de l'assemblée-nationale, concernant la constitution civile du clergé, qui nous ont été adressés par M. le procureur-général-syndic du département de Finistère, déclarons qu'il nous paroit d'autant plus indispensable pour nous de réclamer contre ladite constitution, qu'ignorant les suites que peut avoir la maladie dont nous sommes attaqués depuis plusieurs jours, notre conscience nous fait une loi impérieuse de ne nous pas exposer à paroître devant Dieu, qui jugera les vivans & les morts, sans avoir formellement réclaté, comme nous réclamons par les présentes, contre les atteintes portées à l'ordre hiérarchique, institué par Jesus-Christ, à la discipline générale de son Eglise, & contre l'envahissement des biens qu'elle avoit possédés jusqu'ici, sous l'autorité de toutes les loix, qui en ont confié le dépôt & l'usufruit à ses ministres pour leur subsistance ;

pour l'entretien des temples & du culte divin, & pour le soulagement des pauvres.

L'état de foiblesse où nous nous trouyons, ne nous permettant pas de développer ici toutes les réclamations que nous préparions depuis long-tems sur une infinité d'objets non moins effenciels, nous croirons du moins avoir satisfait en partie à notre devoir, en déclarant que, dans le cas où il plairoit à Dieu de nous rendre la santé, si, pour nous faire un traitement on exigeoit de nous le serment prescrit par l'article 39 du décret du 24 Juillet dernier, nous ne balancerions pas à nous refuser à ce serment, même avec les restrictions employées jusqu'à présent, parce que nous les jugeons insuffisantes. Mais pour nous expliquer, dès ce moment, d'une maniere claire & précise, nous déclarons qu'avec la grace de Dieu, nous ne promettrons jamais *de maintenir de tout notre pouvoir une constitution (a)* qui tend à l'affoiblissement & peut-être à la destruction de la Religion chrétienne, catholique, apostolique & Romaine en France, où elle a cependant toujours été la Religion de l'état, parce qu'elle y a toujours été regardée comme la seule véritable, & qu'elle l'est effectivement, & parce que hors d'elle il n'y a point de salut :

Une constitution qui, dans ses conséquences, sembleroit interrompre la communion entre les premiers pasteurs & le chef visible de l'Eglise universelle :

Une constitution qui anéantit, pour ainsi dire, la juridiction que les évêques ont reçue de droit divin, sur les pasteurs du second ordre, sur les prêtres & sur les fideles de leur diocese, & qui renverse la puissance ecclésiastique & spirituelle, aussi indépendante de l'autorité civile & séculiere, que celle-ci l'est de la premiere, chacune dans son genre :

Une constitution qui trouble l'accord & l'harmonie qui doivent regner entre ces deux puissances, établies par la Providence, pour se prêter en une infinité de circonstances des secours mutuels :

Une constitution qui défend l'émission des voeux perpétuels & solennels de Religion, approuvés par

(a) Si cette constitution étoit purement civile, M. l'évêque de Quimper, ainsi que bien d'autres évêques ecclésiastiques, ne se trouveroient point dans l'indispensable nécessité de réclamer contre.

L'Eglise universelle & admis dans tous les états catholiques, & qui les défend dans un tems où la corruption des mœurs devroit porter plus que jamais à laisser aux fideles de l'un & l'autre sexe la ressource de pouvoir se procurer dans le cloître, ou la conservation de leur innocence, ou les moyens de la recouvrer en pratiquant les conseils évangéliques, & en se livrant à l'exercice de toutes les vertus qui peuvent assurer leur salut, en même tems qu'elles font l'édification de ceux qui restent dans le monde :

Une constitution qui suspend & interdit la perpétuité des louanges chantées, dès les premiers siècles de l'Eglise, dans les basiliques & les cathédrales, par des ministres spécialement consacrés à cet office saint & sublime; qui enlève à ces mêmes ministres le droit que les saints canons & les conciles leur ont attribué, d'être les conseils-nés de l'évêque, & d'exercer, pendant la vacance du siege, la juridiction épiscopale, en ce qui n'exige pas la puissance de l'ordre :

Une constitution qui attaque la propriété d'une infinité d'individus, qui annule les traités les plus sacrés, qui sappe les fondemens de la monarchie en dépouillant le monarque de ses droits les plus légitimes, & qu'une possession antique & vénérable sembloit devoir mettre à l'abri de toute atteinte.

Nous avons prêté entre les mains du roi le serment de fidélité. . . La raison & l'Evangile nous font un devoir d'être soumis aux loix qui en ont les vrais caracteres, par leur conformité avec les principes de justice & d'équité prescrits par les loix naturelles & divines.

Nés François, nous devons, comme citoyen, concourir au bien général & particulier de la nation, dont nous avons le bonheur d'être membres; nous devons à nos freres amour & assistance; nous devons entretenir entre eux, autant qu'il est en nous, la paix & la charité. Comme évêque, nous devons aux peuples, dont l'Esprit-Saint nous a commis, dans notre consécration, le gouvernement spirituel, les secours de l'instruction & l'exemple de la fidélité. Nous déclarons que ces sentimens sont profondément gravés dans notre cœur, & que dans toutes les occasions, nous en ferons une profession publique & authentique.

Nous déclarons que nous prenons Dieu à témoin de la pureté de nos principes & de nos motifs, & que notre desir le plus ardent est qu'ils soient connus, non-seulement des membres composant le directoire du département de Finistère, mais encore de tous nos coopérateurs, & de tous les fideles du diocèse de Quimper, sur lequel seul s'étend & peut s'étendre notre juridiction spirituelle.

Nous demandons, nous réclamons l'assemblée du concile national, si nécessaire dans les circonstances présentes. Nous demandons, nous réclamons le recours au souverain pontife, pour l'approbation & la sanction des décrets qui seront rendus dans ce concile par les évêques, qui seuls peuvent, de concert avec lui, juger de ce qui appartient à la foi, aux mœurs, & à la discipline générale.

Nous déclarons que pour satisfaire l'empressement d'un très-grand nombre de pasteurs de notre diocèse, qui peut-être sont scandalisés de notre silence, nous sommes résolus de publier notre présente déclaration par la voie de l'impression, pour fixer irrévocablement leur opinion qu'ils nous ont manifestée, & les y affermir de plus en plus.

A Dieu ne plaise, qu'effrayés par les calomnies aussi atroces qu'absurdes, que la malignité & l'ignorance cherchent à répandre sur les démarches & les intentions des évêques & des ministres de la Religion, nous nous mettions, par une lâcheté indigne du caractère dont nous avons l'honneur d'être revêtus, dans le cas d'éprouver le reproche que Dieu fait dans les Saintes-Ecritures : *au chien muet, qui n'oseroit élever la voix ?*

Non : tandis que la France est submergée par un déluge de fenilles & de libelles impies & détestables ; tandis que le juif & le protestant trouvent des appuis & des apologistes ; tandis que des esprits prévenus & réfléchis se font un mérite d'afficher par-tout & de prêcher le tolérantisme, il ne sera pas dit que la Religion catholique, apostolique & Romaine, & ses ministres, soient les seuls sans défenseurs.

Quoi qu'il en pût arriver, à l'exemple de notre divin Maître nous regarderons toujours comme un bonheur d'être exposés aux opprobres, aux malédictions, pour des crimes dont nous ne serons pas coupables : bien assurés que si l'injustice & la méchanceté des hommes

nous ravissent le nom & les droits de citoyen, pour une si belle cause, elles ne nous raviront jamais l'espérance de voir nos noms écrits dans les cieux sur le *Livre de Vie*.

Enfin, après avoir exhorté, autant qu'il est en nous, nos chers coopérateurs à s'en tenir aux principes de la saine morale, même sur l'usure, nous déclarons qu'animés, plus que personne, du desir de voir renaître dans le royaume l'union & la charité fraternelle, nous les conjurons *par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu*, de sacrifier comme nous, à ce bien inappréciable, tout ce que la conscience nous permettra de sacrifier; nous les conjurons de n'employer dans leurs exhortations, dans leurs discours, dans leurs instructions, dans leurs conversations, que des paroles de subordination, de soumission aux puissances légitimes, d'éviter avec une scrupuleuse attention tout ce qui pourroit être susceptible de mauvaises interprétations, afin que nos ennemis les plus décidés ne puissent avoir prise contre nous, & en prendre occasion de blasphémer le nom de Dieu.

AVIGNON (*le 26 Octobre*). La municipalité d'Avignon a formé une attaque sur le territoire du Comtat. En même tems elle a répandu dans cette province, que vingt mille gardes nationales Françoises venoient défarmer les Comtadins, & arborer par-tout les armoiries de France. Deux cens cinquante hommes armés, fortis d'Avignon, sont venus le 16 du courant attaquer Cavaillon, d'où ils ont été vigoureusement repoussés. Les dispositions des Comtadins étoient si peu actives, que les secours envoyés à Cavaillon par l'assemblée représentative du Comtat, n'ont pu y arriver que trente heures après la première hostilité. La faction Avignonoise a feint d'accourir au secours du parti opprimé dans Cavaillon. Elle a séduit quelques paysans du territoire de cette ville, elle en a forcé beaucoup d'autres à marcher avec cette troupe qu'on peut appeller de brigands. Les gardes nationaux du Comtat ont bientôt dispersé ces agresseurs; mais

ils ont respecté le territoire François où les brigands se sont réfugiés en traversant la Durance. Du moment que l'assemblée représentative du Comtat a été informée de l'incurfion faite à Cavillon, elle a invité les Maires des municipalités Françaises les plus voisines à venir être témoins de ce qui se passoit, pour pouvoir attester à toute la France, que le Comtat n'avoit fait aucunes dispositions hostiles, & que ses habitans n'ont fait qu'user d'un droit de défense naturel contre une faction désespérée.

Extrait d'une Lettre de Vevay en Suisse (le 20 Octobre). Le peuple connoît ici ses véritables intérêts. On n'a jamais pu parvenir à le soulever, à l'aide de ces écrits incendiaires qui portent la fermentation à un si haut degré dans les têtes françaises. Le peuple de ces cantons-ci, au contraire, a vu avec transport arrêter, le 4 de ce mois, Jean-Baptiste-Anne-Charlemagne de Taillon, comte de Périgny, lieutenant de vaisseau, fils de M. de Périgny, député de S. Domingue à l'assemblée nationale. Il a d'abord été conduit au château de Chillon, puis transféré à Berne, sous forte escorte, ayant les fers aux pieds & aux mains. Au reste, ce M. de Périgny fils, ce prédicateur d'insurrection, ce distributeur de mémoires incendiaires, mérite d'être connu, pour qu'on puisse, au moins par approximation, juger des commettans par le député, & de la bonté des projets par l'agent chargé de les faire valoir. Ce M. de Périgny, est un assez mauvais sujet, livré aux dissipations les plus ruineuses, & sans goût pour son état. Il avoit trouvé de l'emploi sur la flottille de M. Nafau; il la quitta au moment de mettre en mer, vint à Bruxelles, & s'y maria contre le gré de ses parens qui l'avoient abandonné. Il étoit par-

ticulièrement en correspondance avec M. du Mouriers, Maréchal-de-camp (a), & avec le club des Jacobins.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 31 Octobre). La cour Stadhouderienne est arrivée ici avant-hier à 10 heures du soir, de retour de son voyage à Amsterdam. Mardi S. A. S. le prince héréditaire de Brunswick & la princesse son épouse partiront pour le château de Loo, d'où le jeune couple continuera ensuite son voyage pour Wolfenbuttel. — M. Henri Fagel, ayant fait depuis quelque tems les fonctions de greffier en second, a été nommé hier greffier de L. H. P., à la place de son aïeul M. & Mre. Henri Fagel, décédé dernièrement — M. Pierre van Bleiswyk, ancien conseiller pensionnaire & garde-des-sceaux de Hollande & West-Frise, est mort ici avant-hier.

Si on en croit certains rapports, une chose bien importante pour ce pays vient d'être heureusement découverte. Voici ce qu'on en lit dans une feuille publique. „ Le parti qui a long-
 „ tems travaillé à renverser notre constitution
 „ actuelle en proscrivant le Stadhouderat, s'est
 „ concerté avec les vonckistes & royalistes de
 „ la Belgique, pour faire ici une révolution au
 „ moment que les Autrichiens rentreroient dans
 „ le Brabant. Il conste que ces brouillons, qui
 „ se nomment bien mal-à-propos *patriotes*, ont
 „ avancé à l'Autriche de très-grandes sommes,

(a) C'est le même qu'on a vu, il y a quelque tems, aux Pays-Bas, où sans doute il n'a pas trouvé les esprits bien disposés au succès de sa mission, puisqu'il n'a pas tardé de quitter ces provinces pour porter ailleurs ses talens démocratiques.

„ & qu'ils en ont répandu d'autres dans les provinces-Belgiques pour y exciter des divisions.
 „ Il est aisé de s'imaginer quelle sensation cette découverte doit produire sur le cabinet de Londres & de Berlin, ainsi que sur l'assemblée-nationale de France, dont la destruction est en effet dans le même plan. „

BRUXELLES (le 7 Novembre). On voit circuler ici une espèce de Manifeste de l'empereur. Le contenu de cette pièce est si extraordinaire, que quelques personnes doutent encore de son authenticité (& pour cette raison nous le renvoyons à l'Ordinaire prochain). Il est rempli de menaces, & propose néanmoins une amnistie; mais on y déclare que le vonckisme sera établi dans les Etats, & que l'empereur y fera entrer tant de personnes affidées, qu'il sera toujours maître des délibérations. Cet article & quelques autres de ce genre ont mis le peuple dans une telle fureur, qu'il s'est assemblé en foule sur la grande place, où le *Manifeste* après avoir été lu à haute voix, a été jetté dans les flammes (a).

(a) Voici l'imprimé qui a circulé à cette occasion; & quoiqu'il soit sans signature individuelle, le concours général prouve suffisamment qu'il est bien signé. „ Nous, peuple souverain du Brabant, à tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut: favoir faisons que rapport nous ayant été fait que le prédit imprimé, contenant un vain étalage de mots & de promesses, circuloit dans les terres de notre domination: avons résolu, après mure délibération & en vertu de notre pouvoir souverain, de condamner cet acte de despotisme, comme nous le condamnons par ces présentes à être lacéré & brûlé au plus haut point du jour sur le grand-marché de notre capitale, au pied du Chapeau de Liberté; permettant de faire imprimer ce notre décret, & l'afficher à la perche dudit Chapeau de Liberté &

En même tems on a distribué des milliers d'exemplaires de l'adresse suivante.

Aux Belges.

„ Enfin, mes chers concitoyens, le moment
 „ est venu où vous allez répondre devant l'Eu-
 „ rope entière de ce que vous avez fait; votre
 „ cause est-elle injuste, vous deviendrez rebelles,
 „ si vous n'écoutez pas la voix de l'empereur
 „ & roi, qui vous rappelle par son Manifeste
 „ donné à Francfort le 14 Octobre dernier,
 „ parce qu'en ce cas il est votre souverain lé-
 „ gitime. Si au contraire, votre cause est juste,
 „ & que par une terreur panique vous l'aban-
 „ donniez à un homme qui se dit votre souve-
 „ rain, & n'est dans le fond qu'un ambitieux
 „ usurpateur, vous êtes des lâches, vous vous
 „ rendez coupables de crime de félonie, de
 „ trahison envers la patrie, que les générations
 „ futures vous reprocheront encore; vous vous
 „ couvrirez de honte, & un mépris univ-
 „ versel fera le juste salaire de vos puériles efforts. „
 „ Vous avez vu les Manifestes que vos pro-
 „ vinces ont soumis au jugement de l'Europe,
 „ vous les avez vus, ils portent votre nom,
 „ c'est au nom de la nation, au nom du peu-
 „ ple, que vos représentans les ont publiés :
 „ vous voyez maintenant celui de Léopold II,
 „ empereur & roi. Les premiers contiennent &
 „ mettent en leur plein jour, des preuves invin-
 „ cibles de votre droit & de la justice de votre
 „ cause; l'autre, c'est-à-dire celui de l'empe-
 „ reur, ne contient aucune preuve de la jus-

„ où besoin sera. Ainsi fait & délibéré à Bruxelles
 „ notre capitale, le 6 Novembre 1790, de notre regne
 „ le second

Etoit signé, le peuple souverain de Brabant.

„ tice de la sienne. Remarquez, Belges, que
 „ vos raisons ont dû paroître si convaincantes,
 „ si invincibles, qu'aucun ministre Autrichien,
 „ ou autre, qu'aucun écrivain de nom, que
 „ Léopold lui-même, dans son Manifeste, n'a
 „ osé y toucher; il n'y a donc qu'une voix sur
 „ votre cause, elle est juste, vous êtes libres
 „ de droit & de fait, vos femmes, vos en-
 „ fans, vos freres sont libres; il ne vous est
 „ pas permis de les livrer à l'esclavage, & si
 „ vous abandonnez par crainte une cause qui
 „ ne s'est soutenue que par sa justice, effacez
 „ le nom glorieux des Belges des fastes des
 „ peuples, pour prendre le titre & le joug des
 „ lâches, dignes des chaînes que vous por-
 „ terez. „

„ Au contraire si vous voulez soutenir votre
 „ courage, qui a brisé vos chaînes, & qui vous
 „ a acquis tant de gloire & tant d'honneur, sou-
 „ venez-vous, Belges, quelle étoit votre foibles-
 „ se, lorsque vous avez osé attaquer vos ty-
 „ rans, & lorsque vous êtes parvenus à les vain-
 „ cre. Souvenez-vous que le Ciel protecteur
 „ juste & vengeur tout-puissant des peuples in-
 „ justement opprimés qui mettent en lui leur
 „ confiance, a visiblement frappé & combattu
 „ pour vous : quel motif auriez-vous, quelle
 „ raison de vous défier de lui, lorsqu'il s'agit de
 „ votre défense? Votre cause est-elle moins juste
 „ aujourd'hui, qu'elle ne l'étoit il y a douze
 „ mois? Etes-vous plus foibles aujourd'hui,
 „ que vous ne l'étiez alors? Ou le bras de Dieu
 „ est-il racourci? „

„ L'ennemi que vous avez à combattre, vient,
 „ dit-il, avec trente mille hommes; & si cela
 „ étoit vrai, allez fiers à leur rencontre, mais allez
 „ au nom de Dieu; c'est pour sa gloire, c'est

„ pour son culte que vous combattrez , comme
 „ jadis les braves Machabées. Vous avez conf-
 „ tamment réclaté ce culte , & néanmoins l'em-
 „ pereur dans son Manifeste n'en parle pas un
 „ mot ; il vous promet une nouvelle représen-
 „ tation que vous abhorrez & que vos loix prof-
 „ crivent ; & ne dit , ne promet rien , par rap-
 „ port à la Religion flétrie & persécutée sous
 „ le regne précédent , Religion qui a été tou-
 „ jours l'objet sacré de vos plus tendres desirs. „
 „ Souvenez - vous , Belges , que le souverain
 „ Pontife , le Pere commun des fideles , le vi-
 „ caire de Jesus-Christ vient de proscrire la doc-
 „ trine qu'enseignent les docteurs Autrichiens * ,
 „ qui une fois ont empoisonné votre école , ap-
 „ puyés par le souverain ; craignez que ces loups
 „ ne reparoissent , car les mêmes erreurs étoient
 „ appuyées par l'autorité en Toscane. „

„ Ecoutez , mes chers concitoyens , écoutez
 „ mes conseils , défendez-vous contre ces maux ,
 „ mais d'une maniere digne de vous. Considérez-
 „ vous comme souverains , & agissez en con-
 „ séquence. Ne vous évaporez pas en viles &
 „ méprisables sarcasmes contre la personne de
 „ votre ennemi ; il est roi , son autorité , quoi-
 „ qu'elle ne s'étende pas sur vous , n'en est
 „ pas moins sacrée , vous devez respecter son
 „ caractère. Au lieu de ces nuisibles extrava-
 „ gances , obsédez le ciel & appelez-le à vo-
 „ tre secours ; démontrez par des raisons plau-
 „ sibles , que la guerre qu'on vous fait , est une
 „ oppression , une guerre injuste. Unissez vos
 „ moyens , vos bras , & ne soyez qu'un de cœur
 „ & d'ame ; prodiguez vos trésors & votre ri-
 „ che vaisselle , armez-vous , arrachez-vous des
 „ bras de vos épouses , arrachez vos fils à leurs
 „ meres , pour voler à la défense de la patrie.

* Dern.
 Journ.
 P. 361.

„ Soyez fermes, constans, fideles, braves com-
 „ me les Romains , gravez sur vos armes ,
 „ mais plus profondément dans votre cœur : *Li-
 „ bres ou mourir.* „

„ O vous , braves & illustres défenseurs de
 „ notre cause , généraux , officiers , soldats de
 „ notre république ! ô vous , qui êtes la plus
 „ noble portion des citoyens , soyez notre ap-
 „ pui , défendez notre cause , elle est bien digne
 „ de votre courage , elle est également la vô-
 „ tre. Vos noms seront immortels comme notre
 „ reconnoissance , nous couronnerons vos no-
 „ bles exploits , que nous transmettrons à la
 „ race future , apprenez-nous par votre exem-
 „ ple à ne jamais changer de langage , *Libres
 „ ou mourir.* „

*Note remise aux deux premiers ordres des Etats
 de Brabant par les Nations.*

Messeigneurs ,

Nous sommes dans un moment de crise , & le desir
 de la nation est de s'unir à vous , afin que par un
 commun effort nous nous mettions à même de veil-
 ler plus efficacement au salut de la patrie.

Le patriotisme le plus pur & le plus ardent regne
 dans la plus grande partie du peuple que nous re-
 présentons conjointement avec vous ; il seroit déplora-
 ble de manquer par la moindre négligence au sort
 d'un peuple qui a mis toute sa confiance en nous.

Un des plus sûrs moyens de sauver la patrie , parce
 qu'il mene à beaucoup d'autres , est un trésor bien
 fourni , & conforme à la dignité de la nation.

Le peuple attend seulement qu'on lui prescrive le
 mode pour y parvenir ; il crie : *demandez & nous
 donnerons.* Qui nous empêche, Messeigneurs, de met-
 tre sans délai un moyen en œuvre , pour faire face
 aux demandes que le Congrès pourroit être dans le
 cas de nous faire , & d'aller assurer au même Con-
 grès , qu'il ne dépendra aucunement du Brabant de
 lui produire tous les moyens qui pourroient être né-
 cessaires à consolider le bonheur de la nation , dans

la

la plus sûre persuasion, que le même élan de patriotisme animera les autres provinces de l'Union.

Mais ce même peuple demande avec les instances les plus fortes & les raisons les plus justes, que le Congrès souverain prenne toute l'exacritude possible & le soin le plus vigilant à faire punir les traîtres & à prévenir par l'exemple d'une punition grave, la propagation du crime de leze-nation, qui par-tout se montre à découvert, par l'impunité qui met le peuple journellement dans les plus cruels périls; & qui finira par produire des meurtres & des massacres, si le peuple ne connoissant une fois plus de frein par une plus grande connivence, se fait justice à soi-même.

Craignons que la licence alors ne tienne lieu de liberté & n'amène les maux de l'anarchie, qu'il rejettera, mais trop tard, sur ceux à qui il appartient d'y pourvoir.

Vous ne pouvez vous refuser, Messieurs, à faire les instances les plus soutenues conjointement avec nous près du souverain Congrès jusqu'à l'accomplissement du juste desir d'un peuple, à qui nous devons tant d'égards & tous nos soins, & qui réitère par notre organe, que le ciel & l'univers est témoin de la justice de sa cause.

Requérant vos seigneuries de vouloir appuyer cette Note avec nous près du souverain Congrès en la remettant.

Etoient signés, par ordre

J. Oppalfens.
H. A. Verraffel.
J. Ducaers.
E. Brisbarb.
P. J. Vereycken.
J. B. van den Elskén.
J. F. de Noter.
A. Smeesters.
N. Parys.

De notre Assemblée, le 5 Novembre 1790.

Jamais il n'y eut tant d'activité, de dévouement & d'ardeur dans toutes les classes des citoyens non seulement de cette capitale & de tout le Brabant, mais de toute la Belgique, sur-tout de la Flandre. Ceux qu'on appelle *Figues* * 1790, avoient paru reprendre courage en entendant

parler du *Manifeste* ; plusieurs même qui paroissent
 soient bons patriotes se sont annoncés comme
Figues : mais cela n'a abouti qu'à les faire con-
 noître & à les mettre hors d'état de nuire. *Ca-*
 Apoc. 6, dent *super terram, sicut ficus emittit grossos suos*
 13. *cùm a vento magno movetur.*

GAND (le 31 Octobre). L'union & la tranqui-
 lité de cette province se consolident de la maniere
 la plus sensible & la plus consolante. Le 25, nos
 Etats ont été reçus, pour la premiere fois, comme
 souverains dans la cathédrale. On leur a fait les
 mêmes honneurs qu'aux comtes de Flandre. L'é-
 vêque avec son chapitre étant venu à leur ren-
 contre jusqu'au portail, leur offrit l'eau-bénite.
 On sonna la grande cloche &c. Les Etats avoient
 spécialement député, pour recevoir cet hom-
 mage, l'abbé de St. Pierre & le comte de la
 Faille.

Particulièrement attentifs à encourager les ta-
 lens & l'application de la jeunesse, nos Etats
 ont assisté à la distribution des prix décernés aux
 élèves de l'académie de dessin, peinture & ar-
 chitecture. M. de Bast, curé de St. Nicolas & cha-
 noine de Ste. Pharaïlde, a prononcé un Discours
 analogue aux circonstances. Quelques jours au-
 paravant, ce pasteur zélé & instruit avoit égale-
 ment prononcé un Discours touchant & énergi-
 que, à la suite d'une procession générale de pé-
 nitence pour le salut de la patrie. Ces Discours
 sont imprimés ; & on voit par le dernier, com-
 bien des mal-intentionnés en ont imposé au sage
 orateur en lui attribuant ce qu'il n'avoit pas dit
 & ce qu'il étoit infiniment éloigné de dire.

Le 24, notre évêque a célébré une Messe
 solennelle dans la cathédrale de cette ville, à
 l'occasion de l'anniversaire de l'entrée des trou-

pes patriotiques à Hooghstraeten & à Turnhout, & de la publication du Manifeste Brabançon. Les Etats de la province, les membres du conseil, les magistrats des deux *Bancs* de cette ville & une quantité innombrable d'habitans ont assisté à cette Messe qui fut suivie d'un *Te Deum*, pendant lequel on sonna les cloches & le carillon & on fit des décharges de notre artillerie.

Depuis quelque tems le peuple de cette capitale, & on peut dire la même chose de presque toutes les autres villes de la Flandre, se distingue par des pratiques de piété aussi solennelles qu'édifiantes, & manifeste sa Religion & sa confiance en Dieu d'une manière qui nous assure plus que jamais le secours du ciel. Les libertins en ont ri d'abord, mais déjà ils n'en rient plus. La vertu par sa constance en impose à ses ennemis. „ On se tue, dit un écrivain aussi bon chrétien que bon patriote, à annoncer dans les gazettes étrangères d'un ton ridicule la marche de nos processions, & d'un air menaçant celle des troupes Autrichiennes pour les Pays-Bas. Ainsi les habitans de Jéricho se moquoient de la procession que firent les Israélites, accompagnés de l'arche & des prêtres durant sept jours, à l'entour de leurs ramparts. Le dénouement dut les surprendre. Aussi, en dépit de leurs risées, continuerons-nous nos pratiques de piété, & nous attendons de pied ferme ce renfort menaçant en nous reposant sur l'équité de notre cause & sur la valeur de nos troupes, qui bien disciplinées, seront invincibles en combattant pour la liberté. „

Nos frontieres sont infestées d'une foule de brochuraires & de recruteurs, dont les uns cherchent à induire le peuple en erreurs, & les autres à

l'égorger. Un poète d'Ypres leur adresse les vers suivans :

Quel fruit attendez-vous d'insipides brochures
 Qui vuides de bon sens, & pleines d'impostures,
 Exposent au grand jour chez les moins clairvoyans,
 D'une injuste fureur les efforts impuissans ?
 Que j'ai pitié de vous, lorsque je considère,
 Que sur un frêle appui, pour nous faire la guerre,
 Vous allez enrôler par-tout sur les confins
 Un tas de scélérats, dignes de vos desseins !
 Désistez, croyez-moi, de la sotte manie
 De nous organiser au gré de votre envie ;
 Car plus vous tenterez cette opération,
 Plus vous affermirez la constitution.
 Le ciel, qui jusqu'ici s'est montré notre égide,
 Veille à notre défense, à nos conseils préside :
 Comme il brisa les fers de la captivité,
 Il anéantira l'esprit de nouveauté.

Mons (*le 3 Novembre*). Il n'y a pas de province dans la Belgique, où le *Manifeste* du roi Léopold ait fait moins d'impression que dans le Hainaut : on peut même dire qu'il a au contraire enflammé & renforcé le patriotisme, par la manière tout-à-fait extravagante dont il est conçu. Aussi allons nous redoubler d'efforts pour que des souverains étrangers ne soient plus jamais dans le cas de nous adresser de tels complimens.

Protestation de la ville de Binch contre le Provisionalisme (a), adressée à leurs Hautes-Puissances.

(a) La disposition franche & très-patriotique dont on vient de parler, est une preuve bien sûre que le système du Provisionalisme n'a pas influé sur leur loyauté ; & c'est avec étonnement que je viens de lire la lettre d'un avocat de Mons, qui dit tout uniment que le Provisionalisme avait été très-sagement conçu, pour tenir la souveraineté ouverte à Léopold qui alloit y entrer en vertu du Manifeste, & qu'alors la sagesse des Provisionalistes seroit généralement reconnue & admise.

fances les Etats du pays & comté de Hainaut &c. &c. &c.

Remontrent en très-profond respect le magistrat de la ville de Binch adjoind de ceux de l'ancienne loi, comme de coutume dans les cas importans qui concernent la ville, disant que lorsque la nation assemblée par ses représentans-nés & légitimes a déclaré Joseph II déchu de toute souveraineté sur la province & comté du Hainaut, le pouvoir suprême a passé dès ce moment à la même nation.

Le Manifeste de ce pays, portant date du 21 Décembre 1789, rappelle les motifs qui ont déterminé le peuple à se soustraire au joug tyrannique que ce prince vouloit lui imposer pour pouvoir, par la suite, exercer un despotisme inoui.

Le même Manifeste, démontrant que le pouvoir législatif & exécutif ne pouvoit être exercé par chaque individu de la nation, ce qui entraîneroit après soi le désordre & la confusion, reconnoît qu'il devoit être confié & attribué à ses représentans-nés & légitimes, prérogatives appartenantes à vos Hautes-Puissances, & leur confirmées par l'hommage de nos concitoyens, & qui remontent à l'origine du pays.

Cet ouvrage eût été immortel, si en vous attribuant, Nosseigneurs, l'exercice de la souveraineté sur cette province, il ne l'eût point restreint à la provisionnalité d'où il résulte une incertitude sur nos maîtres futurs & une anarchie complete.

Nous n'avons jamais approuvé & nous n'approuverons jamais, hauts & puissans seigneurs, cette restriction de provisionnalité, c'est dans toute son étendue & dans sa plénitude que ce pouvoir vous est dû sans réserve. S'il ne vous étoit point dévolu comme nos représentans-nés & légitimes, on ne pourroit se dispenser de vous le confier pour vous récompenser de toutes les peines & travaux que vous avez essuyés pour la conservation de notre sainte Religion, liberté, & de notre bonheur, par vos représentations aussi énergiques que pleines de justice contre les infractions multipliées & sans nombre portées à notre constitution & que vous venez de rétablir.

Que cette provisionnalité soit donc à jamais rayée de l'édit du 12 Août de la présente année, & de ces Manifestes qui ont passé à la chambre des communes,

dans le moment que la plupart des représentans des bonnes villes étoient absens, piece cependant qui, devant faire le bonheur d'une nation entiere, méritoit bien une convocation particuliere pour en entendre la lecture, retrancher ce qu'on y auroit pu trouver de nuisible, & assurer en conséquence la félicité de tout le peuple.

Nous protestons donc tant pour nous qu'au nom de nos concitoyens, que l'exercice de la puissance suprême qui vous est due comme nos représentans-nés, & vous attribuée par le susdit Manifeste, doit être pure & simple sans restriction de provisionalité, persuadés qu'elle vous est légitimement due, & que vous n'en userez que pour assurer & affermir notre Religion, le bonheur, la prospérité & la liberté de la nation. *Etoit signé*, par ordonnance,

Théodore Buifferet.

Nous, membres du comité ensuite de résolution prise en notre assemblée de ce jour, 3 de Septembre 1790, sur la protestation qui précède, déclarons d'y adhérer en tout son contenu. Binch, ce 3 Septembre 1790. *Etoit signé*, J. François Med, *Loco Secretarii*.

Les soussignés capitaines & officiers des volontaires au département de Binch, à l'unanimité des voix recueillies desdits volontaires, certifient d'adhérer pleinement & sans restriction à tous les points des protestations faites le 3 de ce mois par les anciens jurés & magistrat actuel de cette ville. Binch, ce 4 Septembre 1790. *Etoit signé*, par ordonnance,

P. J. Navet, lieut. des volontaires.

NAMUR (le 2 Novembre). Un événement qui vient d'avoir lieu, prouve combien la Belgique nourrit encore dans son sein d'enfans ingrats, jaloux de son repos & du bonheur de ses armes. Les volontaires, vainqueurs à Turnhout, firent célébrer une Messe solennelle & un salut le jour de l'anniversaire de la prise de cette ville. Tout se passa fort bien dans la journée; mais la soirée faillit d'être tragique. Deux de ces volontaires, suscités sans doute par nos ennemis, tirent deux coups de fusil sur la grande place, occupée par les volontaires de Namur, en criant :

vive van der Mersch, vivent les anciens, vivent les délaissés! Un piquet de dragons qui passoit de ce côté, les mit bientôt en fuite. Le magistrat s'assembla sur le champ: deux cens hommes se rangerent en bataille sur la place St. Aubain: de nombreuses patrouilles parcoururent les rues, & visiterent les cabarets. Dix-huit de ces perturbateurs du repos public furent arrêtés & conduits en prison. On se saisit entre autres d'un certain Cop, jadis officier Autrichien, aujourd'hui vivandier dans l'armée Belgique. On mit le scellé sur ses papiers.

Quelques jours après, le 30 Octobre avant midi, le feu a pris à une quantité de poudre dans le laboratoire aux casernes de cette ville. Environ deux cens ouvriers qui y étoient occupés, ont sauté en l'air, ou sont ensevelis sous les ruines. Les casernes & les maisons des environs sont culbutées ou endommagées. On travaille à déterrer les cadavres & à recueillir les membres épars. C'est un affreux spectacle que celui qui se reproduit à chaque pas, à mesure qu'on découvre les débris. Quoique les ennemis ne cherchent qu'à nous nuire par d'indignes stratagemmes, & que chaque jour on ne découvre que séduction & trahison, même parmi de lâches officiers, on dit cependant que ce funeste accident n'est que l'effet de l'incurie & du peu d'ordre qui regnent, hélas! dans presque toutes les affaires des pauvres Belges, qui lorsqu'ils ne sont pas formellement trahis & vendus, sont toujours infiniment mal servis.

Un officier au service des Etats-Unis de la Belgique, & qui jusqu'ici avoit été regardé comme un militaire brave & fidele, le Sr. Naline natif de Chatelet, vient d'être arrêté comme coupable de la plus noire trahison. Cet homme fait au-

trefois prisonnier par les Autrichiens, avoit été conduit à Luxembourg, d'où il étoit revenu depuis quelque tems. Séduit sans doute par les promesses & par l'or de nos ennemis, il s'étoit engagé à leur livrer le brave général Koehler & son poste, à la première occasion. Le plan selon lequel devoit être exécuté cette horrible perfidie, étoit heureusement écrit, & un de nos officiers a eu le bonheur de le découvrir. Il se hâta d'en donner avis au général qui, convaincu par les preuves les plus certaines de la réalité du projet, a fait arrêter le traître Naline qui a été sur le champ conduit en prison, chargé de fers aux pieds & aux mains. Les papiers qui constatent ce crime, ont été envoyés au Congrès par le général qui devoit être la victime de cette trahison.

On dit que la dysenterie regne dans l'armée Autrichienne, & qu'on craint la communication de ce mal dans la nôtre. Déjà l'on a répandu par précaution l'annonce d'un remède regardé comme un spécifique. C'est ,, de prendre trois ,, fois par jour, une heure avant chaque repas, ,, une cueillerée de beurre frais; ce que, dit- ,, on, on ne fera pas deux jours sans être guéri. ,,

Les lettres du Limbourg continuent à parler de l'état de détresse où se trouve cette province, & des violences que les Autrichiens y exercent. La haine qu'ils portent aux ministres de la Religion, & qui est nécessairement mesurée sur celle qu'ils portent à la Religion même, est un vrai fanatisme de sang & de meurtre, dont on verroit des effets terribles, si jamais ils entroient dans la Belgique. Dans le Limbourg même, province qui ne leur a été que trop attachée, & qui se repent bien de les avoir si amicalement reçus, les maisons religieuses sont

fans cesse menacées de pillage & d'une dévastation entière. Un grand nombre de curés ont dû s'enfuir, d'autres ont été enlevés. M. Salm, religieux prémontré, arrêté comme nous l'avons dit, dans le prieuré de Ste. Croix, sous des prétextes faux & iniques, vient d'être relâché, par ordre, dit-on, de L. A. R. de Bonn. Il faut convenir, à la décharge des Autrichiens, que ce qui les rend si odieux dans le Limbourg, ce sont particulièrement les hordes de volontaires dont ils ont grossi leur armée. Ces gens la plupart sans aveu, & initiés aux trop fameuses abominations de la *société du bouc* (a), ne sont arrêtés par aucune considération. S'ils n'étoient gênés par les Allemands, il y a long-tems qu'ils auroient mis toute la province à feu & à sang.

(a) Voyez des détails aussi certains qu'incroyables sur cette association dans le Journal du 15 Septembre 1774, pag. 369. Dès l'an 1740, le mal avoit fait des progrès considérables, on s'y opposa d'une manière trop molle & trop peu conséquente pour le détruire entièrement. Il reparut durant ces dernières années, & produisit les plus grandes alarmes dans le Limbourg & les contrées limitrophes. Un des principaux chefs étoit un chirurgien de Rolduc, nommé *Kerkove*, qui fut pendu après avoir bien multiplié ses adhérens, & les avoir confirmés dans leur scélératesse par les impiétés les plus horribles & les plus dégoûtantes. On voit sur une montagne voisine de Rolduc les ruines de la chapelle où ces abominations s'exécutoient, & qui fut démolie par ordre du gouvernement Autrichien. Les exécutions qu'on fit de ces malheureux dans le Limbourg, tant Hollandois qu'Autrichien, à Maestricht & dans le pays de Liege, sont innombrables. On les cessa enfin, fatigué ou effrayé du nombre des coupables, qui depuis est toujours allé en augmentant.

Copie d'une Lettre à M. Marant, le 30 Octobre 1790.

Monsieur,

„ Comme on ne parloit plus de vous depuis un an, je pensois que vous n'étiez plus de ce monde-ci. Mais en buvant ma canette dimanche passé à la Pie Borgne, autrement dit au Borgnagasse, j'ai entendu lire la Gazette de Cologne, où il y avoit une lettre de vous à Monseigneur d'Ypres, duquel vous lui disiez, autant que j'ai pu comprendre, qu'il faut toujours être obéissant au souverain, même quand il ordonne d'enseigner & d'apprendre l'hérésie, quand même il ne seroit plus souverain pour avoir perdu son droit à la couronne; que la doctrine de l'Eglise catholique étoit telle & tellement pratiquée par les évêques du tems de Néron, & que les évêques auroient dû faire tout de même sous Joseph II. Je ne fais point ce que Monseigneur d'Ypres vous a répondu; mais au cabaret de la Pie Borgne on a beaucoup ri, en disant que le Catéchisme de Jodogne étoit hérétique, si votre lettre à Monseigneur d'Ypres ne l'étoit pas. Mais ce n'est point pour cela que j'ai l'honneur de vous écrire. Je vous prie de vous ressouvenir, Monsieur, que vous me devez deux escalins pour avoir raccommo­dé vos fouliers en passant, lorsque les patriotes étoient à vos trouffes & que vous m'avez dit que vous me payerez une autre fois. Je vous prie donc, Monsieur, de m'envoyer la somme, franc de port, par la diligence de Maestricht à Tirlemont.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Signé. Christophe Le Roux,
savetier à Jodogne. „

Extrait d'une Lettre écrite à l'auteur par un ancien militaire. „ L'article inséré dans le Journal sur l'inactivité des Belges*, m'a fait plaisir. * 1 Nov. P. 391.
 „ Il est bien vrai qu'ils continuent à se soutenir ; mais ils ne vont plus au devant de la victoire. Je crains que cette inactivité ne se change en léthargie & ne devienne funeste à la liberté & au salut de la patrie. Déjà, l'on remarque que le courage diminue insensiblement parmi les troupes que nous avons dans notre voisinage ; que l'appas du jeu fait perdre le goût & la nécessité des exercices militaires ; que la délicatesse & la friandise regnent par-tout ; enfin, que la tranquillité du soldat, l'insouciance & la parfaite sécurité des chefs, sont montées à un point, qu'on diroit à voir les uns & les autres qu'il n'y a plus d'ennemi à combattre, ni conséquemment à craindre. „

M O R T S.

M. Maurice Verboven, abbé d'Everbeur, ordre des Prémontrés, membre des Etats de Brabant, est mort le 22 Octobre à l'âge de 57 ans, dans son abbaye qu'il avoit édifiée par son exemple & son zèle pour la régularité, gouverné avec autant de douceur que de prudence, & défendu dans des tems difficiles contre les artifices de la séduction & contre la violence du pouvoir arbitraire.

M. Benoît Neefs, abbé de St. Bernard sur l'Escaut, ordre de Cîteaux, membre des Etats de Brabant, est mort à Bruxelles le 7 Novembre, à l'âge de 50 ans. C'est un des citoyens auxquels la Belgique doit en grande partie la conservation de son culte & de ses loix. Peu d'hommes ont résisté avec plus de constance aux innovations destructives du feu gouvernement.

Non content de préserver sa maison de la contagion des nouvelles doctrines, de la séduction & de la licence qui menaçoient les plus saintes retraites, il porta ses vues sur la délivrance générale de la patrie, & fut par ses lumières & son courage un des plus fideles appuis des premiers libérateurs de la Belgique. Il est difficile de se faire une idée juste de tout ce qu'il a fait & souffert dans des circonstances douloureuses & terribles, où le glaive de la tyrannie s'agitoit sur toutes les têtes, mais particulièrement sur celles qui portoient les marques de l'onction sainte. S'il a eu la consolation de voir ses travaux couronnés des plus brillans succès, sa santé délabrée par de longues angoisses & des sollicitudes toujours renaissantes, ne lui a pas permis d'en jouir long-tems. Mais sa mémoire lui survivra avec la gratitude de ses concitoyens, & son nom passera à nos neveux, couronné des palmes de la Religion & de la liberté.

Barthélemi Imbert, de l'académie de Nîmes, est mort à Paris le 25 Août. Né à Nîmes en 1747, il annonça de bonne heure de brillantes dispositions pour la poésie, & débuta par le *Jugement de Paris*, qui avoit fait concevoir de lui de flatteuses espérances; mais elles n'ont pas été réalisées par les ouvrages qu'il a donnés dans la suite. Les principaux sont un recueil de Fables & de Contes, la comédie du *Jaloux sans amour*, celle du *Jaloux malgré lui*, & la tragédie de *Marie de Brabant*. Ils n'offrent pas toute la mesure du talent que M. Imbert sembloit d'abord promettre. Ils pechent, s'il est permis de parler de la sorte, par une redondance de facilité, dont la réflexion & l'étude l'auroient garanti, en lui apprenant à être sévère à lui-même; mais

il aimoit la société & les plaisirs, & ces deux écueils pour tout homme de lettres, ne peuvent qu'étouffer les plus heureuses dispositions.

„ Serons-nous accusés d'être trop sévères, dit
 „ l'auteur des *Trois Siecles*, si nous remarquons
 „ que dans certaines de ses Fables, le naturel
 „ n'est pas toujours aussi bien fait qu'il pour-
 „ roit l'être; que ce qu'on appelle les mœurs
 „ dans les animaux, n'est pas d'accord avec les
 „ idées que nous en avons; que la moralité vient
 „ quelquefois trop brusquement, & n'est ni aussi
 „ juste, ni aussi faillante, que le récit le pro-
 „ mettoit, & que parmi ses *Historiettes*, il y
 „ en a plusieurs dont la trivialité du sujet n'est
 „ ni rachetée ni par la nouveauté des tours, ni
 „ par l'agrément du style „ ? Une censure plus
 grave & plus méritée est celle qui regarde la li-
 cence qui regne tant dans ces *Historiettes* que
 dans d'autres poésies de l'auteur. Il a rédigé pen-
 dant quelques années la partie littéraire du *Mer-
 cure* & celle du *Journal encyclopédique*. Sa plume
 s'est aussi exercée sur des matieres de gouverne-
 ment & de politique; & c'est à cette occasion
 qu'un critique s'est permis les réflexions suivan-
 tes. „ Si nous ne craignons pas d'avancer un
 „ paradoxe peut-être révoltant aux yeux de bien
 „ des gens, nous parlerions d'un autre écueil
 „ non moins dangereux aujourd'hui, c'est la *Po-
 liticomanie*; c'est cette épidémie générale de
 „ parler, d'écrire, de raisonner ou de déraison-
 „ ner sur les matieres politiques, comme si ces
 „ matieres étoient du ressort de tout le monde,
 „ comme si l'on ne savoit pas depuis long-tems,
 „ que l'art de gouverner étant le plus difficile
 „ de tous, il faut l'abandonner à ceux qui en
 „ ont la capacité; & pendant qu'on perd son
 „ tems à lire ou à fabriquer des pamphlets, qui

» ne font, pour l'ordinaire, que des répétitions
 » fastidieuses sur ces matieres, y a-t-il quelque
 » chose à gagner pour l'imagination & le sen-
 » timent, qui font cependant les seuls & véri-
 » tables domaines qu'un homme de lettres doive
 » cultiver & embellir ? Non : rien n'est assuré-
 » ment plus propre à les défigurer. Comparez
 » Milton écrivant contre Charles I, & compo-
 » sant son *Paradis perdu*. Là, c'est un forcené,
 » un démagogue furieux, qui inspire de l'hor-
 » reur ; ici, c'est un poëte qui transporte par
 » la sublimité de ses idées & par la richesse de
 » ses images. »

Nicolas-Silvestre Bergier, docteur en théolo-
 gie, curé de Flange-bouche, diocese de Be-
 sançon, associé de l'académie & principal du col-
 lege de la même ville, chanoine de la métro-
 pole de Paris, né à Darnay en Lorraine, le
 31 Décembre 1718, est mort à Paris dans le mois
 de Mai dernier. Après avoir préludé dans la car-
 riere des lettres par quelques ouvrages légers, &
 remporté en 1753 les deux prix d'Eloquence &
 de Dissertation à l'académie de Besançon, & ce-
 lui d'Eloquence en 1763, il s'élança dans un
 champ plus vaste, & fit bientôt servir sa plume
 à un objet plus noble & plus glorieux, celui de
 défendre la Religion chrétienne contre les atta-
 ques multipliées des incrédules, qui plus achar-
 nés que jamais à sa destruction, se flattoient
 déjà d'asseoir l'impiété sur ses ruines. *Le Déisme
 réfuté par lui-même*, imprimé en 1765, fut le
 premier ouvrage que Bergier publia en sa fa-
 veur. Il y attaque particulièrement J. J. Rouf-
 feau ; il l'attaque avec ses propres armes & ne
 lui oppose pour l'ordinaire que ses propres sen-
 timens, établis dans quelqu'autre endroit de ses

ouvrages. C'est là qu'il manie heureusement la comparaison de l'aveugle-né, pour expliquer le rapport de notre raison avec la nature & les ouvrages de Dieu; qu'il prouve la nécessité & l'existence de la révélation, la voie dont Dieu veut se servir pour nous la faire connoître; qu'il combat la tolérance, & justifie pleinement la Religion des maux qu'on lui attribue; qu'il démontre l'inutilité & les faux principes du nouveau plan d'éducation, tracé dans l'*Emile*, allie le christianisme avec la politique, réfute enfin d'une manière victorieuse l'Apologie de Rousseau contre le Mandement de l'archevêque de Paris &c. Cet ouvrage fut bientôt suivi d'un autre. La *Certitude des preuves du Christianisme* parut en 1767. L'auteur l'opposa à l'*Examen critique des apologistes de la Religion chrétienne*: ouvrage infidieux, long-tems connu en manuscrit, & qui avoit fourni les matériaux à un grand nombre de livres impies, avant que Freret le mit au jour. L'abbé Bergier dévoile la passion & la mauvaise foi de cet incrédule, que le masque de la modération pouvoit déguiser; & sans s'étonner de ce groupe énorme de raisonnemens spécieux, il les attaque en détail, fait voir l'illusion de chacun en particulier, & renverse ainsi l'édifice entier. Il donna en 1769 son *Apologie de la Religion chrétienne*: ouvrage plus étendu que les deux précédens; mais où l'on trouve la même précision, la même clarté, la même modération. L'auteur y combat Boulanger, auteur du *Despotisme Oriental*, de l'*Antiquité dévoilée*, & du *Christianisme dévoilé*. La *Suite de cette Apologie ou Réfutation des principaux articles du Dict. philosophique* renferme une précision, une énergie, un laconisme admirable. L'abbé Bergier en revenant plusieurs fois aux

mêmes objets où ses adversaires qui se répètent sans cesse, le rappellent, paroît toujours armé de nouvelles raisons & de nouvelles autorités; & quoiqu'il satisfasse toujours, il ne s'épuise jamais, & oppose à la monotonie des philosophes une fécondité & une variété qui forment un contraste peu avantageux au génie ou plutôt à la cause de ces messieurs. Le *Système de la nature* faisoit beaucoup de ravages. Bergier lui opposa en 1771 son *Examen du matérialisme*. C'est dans cet ouvrage que le célèbre apologiste de la Religion fait l'anatomie de la monstrueuse production qu'il réfute avec une exactitude qui tient du scrupule, mais qui le met à l'abri du reproche que quelques philosophes avoient osé faire à d'autres, d'avoir passé sous silence des objections essentielles. Dans le premier volume il détruit le matérialisme, & dans le second il justifie la Religion, & traite de la Divinité, des preuves de son existence, de ses attributs, de la manière dont elle influe sur le bonheur des hommes &c. Dans sa *Réponse aux conseils raisonnables* qu'il donna en 1772, il réfute quelques sophismes & sarcasmes de Voltaire. En 1780 parut son *Traité historique & dogmatique &c.* : ouvrage plein de choses, riche en observations de tous les genres; histoire, physique, géographie, politique, morale, philosophie, érudition sacrée, tout se réunit sous la plume du savant, éloquent & judicieux auteur, pour faire un tableau simple par son objet principal, quoiqu'infiniment composé par la diversité de ses rapports & la multitude des parties qui concourent à former ce précieux ensemble. En 1788 & suiv., il publia son *Encyclopédie méthodique. Théologie* : où l'on retrouve en général la vaste érudition, la logique rigoureuse, le style coulant, rapide, aisé de ses autres productions; mais

mais çà & là , ainsi que dans l'ouvrage précédent , un peu trop d'indulgence ou de complaisance envers les gens d'une secte qui ne dédaignoit point ses talens , une espece d'égards pour des erreurs accréditées & de composition avec quelques préjugés dominans. » Je crois quelquefois , » a dit un critique , entendre la Religion qu'il a » si sçavamment défendue , lui dire avec un ton » de tendresse & de plainte : *tu quoque , Brute* » ! Nous avons plus d'une fois témoigné nos regrets sur cette association à une tourbe d'écrivains , que le chef lui-même appelloit *une race détestable de travailleurs , qui ne sachant rien , & qui se piquant de savoir tout , cherchent à se distinguer par une universalité désespérante , se jettent sur tout , brouillent tout , gâtent tout , mettant leur énorme faucille dans la moisson des autres*. Il est certain que cette association a infiniment contribué à répandre un ouvrage pernicieux , vaste magasin d'erreurs de tous les genres ; dont les lecteurs chrétiens avoient la plus grande aversion , & qui depuis qu'il fut décoré du nom d'un auteur si sage & si religieux , trouva place dans les bibliothèques les plus scrupuleusement composées. Mais cette démarche imprudente où son zèle peut lui avoir fait illusion , n'empêchera pas qu'il ne soit considéré à juste titre , pour un des plus zélés apologistes modernes du christianisme. Ce qui distingue particulièrement M. Bergier , ce qui fait le caractère exclusif de ses ouvrages parmi les apologies de la Religion , c'est , comme je l'ai déjà observé , une logique d'une précision & d'une vigueur étonnantes , qui se montrant dans une seule & même matière sous des formes absolument différentes , attaque le sophisme en tant de manières à la fois , le

Tome III. I i

frappe si rudement sur les endroits où sa résistance paroït la mieux assurée, que la victoire se décide toujours par cette lumière pleine & brillante qui ne laisse subsister aucun nuage de l'erreur. Je ne fais s'il est possible d'avoir plus de connoissances en tant de genres divers, mais particulièrement dans l'histoire, la théologie, la critique & sur-tout dans cette immensité de brochures & de compilations de toutes les especes, que les Encelades de ce siècle ont entassées comme des monts pour abattre, si ce triste exploit pouvoit être l'ouvrage des mortels, le trône de l'Eternel. Personne ne connoît & ne confond mieux les ruses & les détours de ces esprits faux & tortueux, ces petits artifices que le mensonge emploie avec un art qui lui est honteusement propre, ces fruits odieux de la mauvaise foi, ces tours de malice noire, cette impiété *maligne*, comme parle l'Écriture, *qui dirige les attaques de l'ennemi contre le Lieu*

* *Quanta*
maligna-
tus est ini-
micus in
Sancto !
 Psal. 73.
Ad nihili-
um deduc-
tus est in
conspectu
ejus ma-
lignus.
 Pl. 14.

Saint. * Tout cela s'évanouit comme une fumée devant les regards de l'éternelle & invincible vérité, présentée avec ses traits naturels par cet homme de zèle & de génie. C'est sur-tout dans ce genre d'argument qu'on appelle *rétorfion*, que M. Bergier excelle, c'est par lui ordinairement qu'il consume son triomphe. A peine a-t-il repoussé les attaques des adversaires du christianisme, qu'il les attaque lui-même avec leurs propres armes, tournées contre eux avec une célérité & une adresse qui étonne le lecteur, qui mettant, pour ainsi dire, la Religion hors de l'arène, y place le philosophisme & l'accable de mille traits.

Le 17e. volume des Réclamations Belges est sous presse. Il m'a été impossible de m'en occuper plutôt. Il sera suivi d'un 18e. où sera une table générale des matieres, faisant suite à celle qui est dans l'onzieme volume. C'est par où je compte finir cette patriotique collection. On trouvera ces deux volumes à Bruxelles chez Lemaire, à Malines chez Hanicq, où l'on trouve aussi le second tome du *Dictionnaire historique*.

Charlier, libraire, rue de la montagne du Congrès à Bruxelles, vient de recevoir plusieurs livres de piété, entr'autres, *Exhortations sur les principaux devoirs de l'état religieux*. Par le P. Judde. Paris, chez Onfroy, 1780, 2 vol. in-12. ouvrage très-connu & dont nous avons déjà eu l'occasion de faire l'éloge *. Dans le tems où les Belges rétablissent les maisons religieuses, & rassemblent les ames pieuses que la violence unie à l'impiété avoit chassées de ces saintes retraites, ces *Exhortations* seront particulièrement utiles dans ces provinces.

La science pratique du crucifix dans l'usage des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie ; pour servir de suite à un livre intitulé : La science du crucifix. Par M. l'abbé G. A Paris, chez Onfroy, 1 vol. in-12. L'un & l'autre de ces ouvrages sont pleins d'onction, d'une piété tendre & éclairée ; & d'excellens commentaires de la grande maxime de S. Paul. *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum & hunc crucifixum*. I. Cor. 2.

Dévouement du chrétien à la très-sainte Vierge, par M. l'abbé Pey. Paris, chez Guerbart, Onfroy. Petite broch. de 46 pag. prix 8 f. de Fr. Le nom de l'auteur suffit pour faire l'éloge de ce petit écrit où tout respire une dévotion sage & solide ; l'imprimeur y a laissé une marge spacieuse, afin qu'on pût l'adapter à quelque autre livre de prieres auquel on voudroit le joindre.

On trouve aussi chez lui *la Bible, ornée de 300 figures*, dont nous avons parlé dans le Journ. du 1 Avril 1790, p. 548. Il en paroît actuellement 3 livraisons, la quatrième paroîtra sous peu de jours.



*I*L y a long-tems que plusieurs souscrip-
 teurs me pressent de faire réimprimer
 les lacunes faites dans le Journal par le
 censeur Autrichien, depuis le 15 Décem-
 bre 1787 jusqu'au 15 Février 1788. Di-
 verses circonstances m'ont empêché de dé-
 férer jusqu'ici à ce desir, mais un mo-
 ment de loisir me permet d'y donner mon
 attention. Je reproduis donc les endroits
 supprimés, sans note, réflexion, ni apo-
 logie aucune, parce que par leur nature
 même, ils sont justifiés aux yeux du lec-
 teur équitable, en même tems qu'ils sont
 une preuve de fait des vues sinistres du
 gouvernement, ainsi que de l'inquiétude
 ombrageuse & tracassante avec laquelle il
 en poursuivoit l'exécution. Dans l'extrait
 d'une dépêche que M. du Rieux, conseil-
 ler & nommé censeur ad hoc, envoya à
 l'imprimeur au commencement de Décem-
 bre 1787, il étoit dit. „ Il est sérieuse-
 „ ment défendu au Rédacteur du Jour-
 „ nal de Luxembourg de glisser plus ou
 „ moins ouvertement dans ses feuilles, des
 „ réflexions contraires à l'esprit des édits
 „ de S. M.... Ce Journal doit être re-
 „ mis à la censure du conseiller du Rieux,
 „ & il doit en être envoyé deux exem-

TT
 „ plaires au gouvernement général, im-
 „ médiatement après la publication. „

Journal du 15 Décembre 1787.

La page 594, l. 17, après de toutes parts, con-
 tenoit ce qui suit : On a néanmoins remarqué
 avec quelque surprise que le professeur en théo-
 logie dogmatique avoit choisi de préférence l'ou-
 vrage de Gazzaniga ; non pas qu'on veuille se
 joindre aux critiques de cet auteur & contester
 son orthodoxie ; mais parce qu'après les disputes
 élevées à son sujet (sur-tout à l'occasion de son
Abrégé *), il peut paroître singulier, qu'ayant
 une si grande liberté & si ample matière de choix,
 on se soit précisément déterminé pour celui-là.

* 1 Janv.
 1787, p.
 58. — I
 Juin, p.
 186. —
 15 Juin,
 p. 263.

Les pages 601, 602, 603, 604, 605, 606
 contenoient ce qui suit :

C'est une chose vraiment scandaleuse de voir
 dans la capitale de la Belgique, des gens obscurs
 & ne craignant rien tant que la manifestation de
 leur nom, publier de petites brochures à 6, 10
 & 14 liards contre les Etats, les Evêques, l'U-
 niversité de Louvain & différentes corporations,
 sans que l'activité des fiscaux se montre dans
 des circonstances où l'honneur & les intérêts les
 plus chers de la nation sont si indignement com-
 promis. Si ces écrivailleurs ont quelque chose
 d'utile ou de vrai à dire, s'ils veulent jouir de la
 liberté de la presse, que ne mettent-ils leur nom ?
 N'est-il pas étrange que, tandis que toutes les re-
 présentations sont signées par les citoyens les plus
 illustres, on laisse impunément insulter & la chose
 publique, & ses plus respectables défenseurs, par
 des écrivassiers qui rougissent de leur propre nom ?

On soupçonne sur-tout un certain homme déchu de ses calculs sur le *produit net* des affaires ecclésiastiques, d'être l'auteur de ces petites infamies volantes. Et comme le *Séminaire-général* devoit être le tombeau *général* du clergé séculier & régulier, ainsi que de la Religion Catholique dans ce pays, on comprend aisément que bien des gens devoient succéder *ab intestat*. Mais puisqu'il Ange tuteur du peuple Belgique a empêché ces grandes funérailles, pourquoi permettre que les prétendus héritiers réclament une dépouille qui de droit comme de fait ne leur appartient plus? (a)

Si l'on vouloit prendre la peine de porter un jugement sur ces secrets & calomnieux écrivains, il suffiroit de savoir que l'un d'eux qui se dit *gentilhomme campagnard*, prétend que la Religion, pour l'amour de la paix & de la tranquillité (celle des eaux croupissantes) doit prêter sa voix à l'établissement du *Séminaire-général*; que le bouleversement de la Religion ne peut autoriser ni le clergé ni les corps civils à faire des représentations contre un édit royal; qu'il péroré encore en faveur de la ridicule & impossible uniformité théologique (b), & autres absurdités étalées dans

(a) Il est inutile de remarquer que jamais aucune de ces dépouilles n'a tourné au profit du Souverain & de l'Etat; les instrumens mêmes de cette spoliation n'ont jamais pu en consolider le produit quoique dévolu, pour ainsi dire, à eux seuls. Ils s'appauvriroient à mesure qu'ils amassoient. 15 Octobre 1787, p. 256 & suiv. & autres citations *ibid.*

(b) Depuis le commencement du monde, personne n'a conçu le projet d'introduire l'uniformité des opinions dans aucune science; si elle pouvoit avoir lieu, toutes les sciences seroient anéanties. Démonstration de cette vérité, 1 Janv. 1787, p. 59. — 3e. vol. des *Réclam. Belg.* p. 82. — Bigarrure incroyable, mélange monstrueux de calvinisme, jansénisme, déisme,

un prétendu *Discours d'un doyen du Hainaut*, pays où l'on n'a jamais débité de telles extravagances. (a)

Dans un autre pamphlet intitulé, *Troisième Lettre* (on ne fait ce que sont devenues les deux premières dont personne n'a entendu parler) de la correspondance entre deux amis, il est dit plaisamment : *Il n'est de patrie que par la concorde des citoyens. Ah ! sans doute que celui qui noir-cit, qui désunit, qui sème la discorde ou qui empêche la paix de renaitre, est un monstre détestable qui égorge ses freres, & qui déchire les entrailles de la mere commune. Riez donc, mes amis, mes compatriotes, si l'indignation ne vous en empêche pas. Vouloir rester bon Catholique, ne pas vouloir du Séminaire-général, chose nouvelle & inouïe dans les fastes Belgiques, c'est noir-cir, désunir, semer la discorde &c. Il n'y a que la faim qui puisse produire des raisonnemens de cette sorte (b).* Mais peut-être bien des gens

*Magister
artis inge-
nique lar-
gitor, ven-
ter. Perf.
Prol.*

matérialisme &c. dans le *Plan d'institut* destiné à produire l'uniformité théologique, 2e. volume des *Réclam.* Belg. p. 76 & suiv.

(a) Le même barbouilleur appelle à deux reprises *doctrine mystique* l'enseignement des dogmes catholiques. Ou c'est une dérision, une platitude philosophique, ou bien c'est un fruit tout naturel de la crasse ignorance qui a préfidé à ces libelles, dont l'auteur ne sait probablement pas ce que c'est que *doctrine mystique*. — Ouvrage du même genre, vraisemblablement du même auteur, mais qui avoit alors un ton moins modeste, 15 Janv. 1787, p. 133. — 1 Fév. p. 221.

(b) Plaisante concorde que celle qui désaisiroit les citoyens de leur jugement propre pour leur faire adopter celui de quelques empiriques ! La concorde peut-elle être plus grande qu'elle n'est ? Y a-t-il une seule voix qui se soit élevée contre les réclamations nationales ? Et pour ce qui est du Séminaire-général en

ignorent-ils le secret de la chose; je veux leur en dire indiscrètement un petit mot.

Quand les Pays-Bas ont réclamé leurs libertés, leurs privilèges, leurs propriétés, leurs droits essentiels & imprescriptibles; les hommes affamés qui attendoient la mort de l'*Eglise catholique* pour se jeter sur ce grand cadavre, selon l'ancienne maxime de saturation, *ubicumque fuerit corpus, ibi congregabuntur & aquilæ*, ces hommes-là, dis-je, ont écrit à Vienne lettres sur lettres pour assurer que *tout iroit bien pourvu qu'on rétablît les intérêts temporels, que personne ne prendroit parti pour les affaires de Religion, que le Séminaire & tout le reste auroient lieu sans résistance*. Par malheur pour ces habiles politiques, la nation en a autrement jugé; elle a cru que si on lui enlevait sa Religion, on ne respecteroit pas beaucoup des choses moins sacrées; elle a su que le *Séminaire-général* n'étoit qu'un moyen imaginé par des gens qui avoient surpris la religion & détourné les bonnes intentions de S. M., pour empoisonner le clergé & le peuple à la source unique de l'enseignement; que l'idée de cet incroyable établissement, inconnu dans tous les siècles & chez toutes les nations de la terre, avoit été prise dans la politique de Caligula souhaitant que le peuple Romain n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul coup. Quand les Etats ont hautement déclaré qu'ils vouloient vivre &

particulier, n'est-ce pas le concert de tous les cœurs, comme s'expriment les Etats de Brabant, qui y a formé opposition?... Concorde merveilleuse entre tous les corps de la nation, dont il n'y a pas d'exemple chez aucun peuple, vu la diversité incroyable d'objets & d'intérêts que présente la réunion de tant de provinces occupées de leur liberté & de leur constitution.

mourir dans la Religion Catholique *, les auteurs & promoteurs du nouveau système ont vu qu'ils étoient tombés dans un étrange mécompte.

* 1 Nov. 1787, pag. 374.

Placés aujourd'hui entre la nation qu'ils ont trahie, & le monarque qu'ils ont trompé; redoutant le ressentiment de l'une & le courroux de l'autre; ces dangereux spéculateurs n'ont plus que la ressource des libelles; n'espérant que dans l'ignorance ou la corruption des lecteurs, ils essaient de faire brèche au jugement public par le langage de l'hypocrisie & du mensonge. En attendant, ils vivent des 6 ou 14 liards que les libelles produisent. C'est à la sagesse du gouvernement, à la prudence des peres de la patrie, d'examiner si cette ressource n'est pas de trop, vu qu'

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

MALINES (le 30 Novembre). La nation Belgique en général, & cette province en particulier, donnent tous les jours de nouvelles preuves de cette constitution vigoureuse, qui assure & consolide le bonheur public, & qui, suivant la réflexion d'un ancien, *consiste à préférer la cause de la Religion à tout autre intérêt, même à la splendeur de la majesté royale* (a). Il vient de paroître une excellente remontrance adressée à S. M. I. par les Etats de Malines, & communiquée aux Etats des autres provinces; conçue en ces termes :

Pénétrés de la plus vive &c.

(a) *Omnia namque post Religionem ponenda semper, nostra civitas duxit, etiam in quibus summæ majestatis conspici decus voluit.* Valer. Max. lib. 1. c. 1.

P. 610 & 611 on a effacé l'article suivant :

— Le comte de Wilzeck ministre-plénipotentiaire pour ce gouvernement, étant dans le cas d'avoir besoin d'une dispense, *in tertio gradu*

attingente secundum, l'a fait demander à Rome, en ordonnant à son agent de payer la taxe ordinaire (a). Le prince de Salm-Salm qui vient d'épouser une comtesse de Starenberg sa parente, s'est également adressé à Rome. Ce qui prouve que le système établi à Ems, n'a point grand crédit parmi la noblesse Allemande.

(a) C'est à tort que les barbouilleurs des *Geistlichen Sachen* à Mayence, accusent ce gouverneur d'avoir contrevenu aux ordonnances impériales. Qu'ils consultent l'ordonnance aux chancelleries pour servir de réglemant aux évêques de la Monarchie Autrichienne; ils y liront en termes exprès : *Quare universis diæcesanis (episcopis) declarandum veniet, ipsis nunc liberum relinqui, ut facultates dispensandi circa impedimenta matrimonii in gradibus prohibitis consanguinitatis & affinitatis, in quantum hæc in gradu quarto & tertio, nullatenus tamen tangente secundum, ipsis hucusque pro pauperibus concessæ erant, etiam pro nobilibus & ditioribus Romæ ad dies vitæ impetrare, atque hac ratione ipsi etiam in formulâ consuetâ dispensare possint, ac valeant.* Ou ces gens ne savent pas lire, ou ils ont fait vœu de donner éternellement des preuves d'étourderie, de déraisonnement & de mauvaise foi.

P. 619, l. 2 & 3 des notes, on lisoit : Ce ministre fameux (célébré comme un héros & un saint par la secte jansénienne).

P. 627, 628, on lisoit :

Par le genre d'objection que le correspondant de B. me fait, touchant la doctrine de l'Eglise relativement aux empêchemens dirimens, je vois qu'il confond deux questions très-disparates : la première, *Utrum principes habeant potestatem constituendi impedimenta dirimentia*, question douteuse mais dont de savans théologiens soutiennent l'affirmative; & la suivante, *Utrum Ecclesia habeat potestatem &c.*, dont l'affirmative est de foi, comme nous l'avons démontré, & qu'on ne peut contester sans nous jeter dans toutes les abominations du paganisme *. Je prie ce correspondant de réfléchir un moment : il verra qu'il avoit perdu de vue la thèse sur laquelle il raisonnoit. . .

Ce seroit au contraire l'Eglise qui seroit devenue *deterioris conditionis*, si mettant les princes de la terre au nombre de ses enfans, elle avoit perdu un droit qu'elle avoit incontestablement sous le regne du paganisme. Beau passage de Pie VI, 1 Nov. 1787, p. 343.

Comme l'auteur du Journal commence à essayer de rechef les désagrémens qui, au mois de Février, ont failli le mettre dans la nécessité de transporter ailleurs l'impression de cet ouvrage, il prie ses lecteurs de ne pas s'inquiéter de quelque retard qui pourroit survenir & qu'il réparera avec soin dès qu'il aura pris les arrangemens convenables. Dans le premier *numéro* qui suivra cette translation, ils trouveront avec son apologie, des anecdotes curieuses touchant l'esprit de tolérance & la liberté de la presse, ainsi qu'une lettre adressée à M. le comte de Trauttmansdorff, touchant deux articles qui ont particulièrement déplu à son excellence. Cette lettre écrite, avec tout le respect & la circonspection convenable, & signée par son auteur, paroîtra, en attendant, imprimée séparément.

1. Janvier 1788.

Pag. 22, l. 3, après anathème, il y avoit, les quatre baigneurs d'Ems, par exemple, seront canonisés à Mayence, Bonn, Treves, & Saltzbourg; mais le reste du monde catholique les menacera des jugemens de Dieu & leur dira, maran atha.

P. 24, l. 2, après Moguntinâ, il y avoit. Il est vrai que ce n'est qu'un petit plagiat fait à Launoy, un des grands précepteurs des docteurs modernes (a),

Et dans la note

(a) C'est précisément dans cette matiere, que Launoy a donné les plus frappantes preuves de son esprit faux & de sa mauvaise foi. Voyez le Journal du 1 Nov. 1787, p. 336.

P. 25, l. 3, après respectables, on lisoit. Dès la première note on trouve entr'autres écrivains hétérodoxes, un théologien tudesque qui fait dépendre l'indissolubilité du mariage des seigneurs territoriaux. C'est bien aujourd'hui, surtout quand on lit les thèses des *Universités toujours catholiques*, qu'on peut s'écrier : *O tempora ! o mores !*

15. Janvier 1788.

P. 95, après le titre de l'ouvrage on lisoit ce qui suit :

CONTRE le funeste projet d'infecter dans ses sources l'éducation & l'instruction de la jeunesse (a), il n'y a pas &c.

(a) C'est sur-tout vers ce but que la politique de la philosophie dirige ses opérations. Delà ces déclamations perpétuelles contre les universités, les écoles publiques, les anciens livres & méthodes d'institution. „ C'est la philosophie, dit M. Rigoley de Ju-
 „ vigny, qui la première a sonné l'alarme sur l'éduca-
 „ tion publique, en ameutant contre la première école
 „ de la nation, l'ignorance, la calomnie & la mau-
 „ vaïse foi. C'est elle, qui, le dédain sur les levres,
 „ le mensonge à la bouche, la fauffeté dans le re-
 „ gard, l'effronterie & l'orgueil sur le front, a dît à
 „ ses suppôts : *A quoi nous serviront les poisons que*
 „ *nous avons préparés, si nous laissons subsister plus*
 „ *long-tems l'ancien enseignement ? Qu'attendons-nous ?*
 „ *Il est tems de renverser cette vieille idole. Emparons-*
 „ *nous de la jeunesse : nous devons la soustraire à tous*
 „ *les préjugés, la rendre indifférente à tous les cultes,*
 „ *en lui inspirant une tolérance sans bornes. Ne laissons*
 „ *pas refroidir notre zèle ; répandons nos maximes parmi*
 „ *le peuple ; faisons des Catéchismes qui combattent ceux*
 „ *que la Religion met entre leurs mains, & que notre*
 „ *doctrine seule triomphe. Agissons néanmoins avec or-*
 „ *dre & prudence ; & masquons nos desseins de l'amour*
 „ *du bien public & de l'humanité. „*

Décaden-
 ce des Lett.
 & des
 mœurs. 2e.
 édit. p. 482.

P. 100, l. 17, on a retranché les mots, des processions

P. 149, l. 10, après On mande de Bruxelles, on a retranché, que d'itératives dépêches ont été adressées aux Etats & aux évêques touchant le *Séminaire-général*; les réponses qui y ont été faites, ne sont pas encore publiques. On ajoute

1. Février 1788.

P. 161, on a retranché la note suivante dont le renvoi répondoit aux mots sans détour (a), l. 14.

(a) Bien différens de ces prétendus savans qu'on voit tous les jours, fortis de la boue, folâtrer & briller comme des papillons, pour avoir déclamé contre le pape, écrit des platitudes contre le siege de Rome, copié les auteurs les plus décriés, soufflé l'anarchie, corrompu toutes les notions de la discipline, épuisé toutes les ressources de la flatterie & de la bassesse. . . Ce sont des cruches, me disoit un homme d'esprit, il y a quelques jours; & comme je paroissais étonné de cette expression : *Oui*, reprit-il, *des cruches, elles s'inclinent & s'abaissent pour se remplir.*

P. 227, on lisoit cette réponse modérée & un peu prophétique à un écrivain célèbre.

On m'écrivit de Bruxelles que M. L., informé du baillon qu'on m'a mis relativement aux matieres sur lesquelles il lui plaît de m'attaquer, vient de faire contre moi une nouvelle sortie. Comme je n'ai pas encore ce numéro de *l'Annaliste*, je ne puis rien dire de son contenu; & quand je le pourrais physiquement, il n'est pas dit que je le pourrais civilement. Mais vu l'extrême mobilité des choses humaines, on ne sauroit assurer que l'état actuel des choses n'effuyera pas un jour quelque ébranlement, qui donnera issue à ma justification. Peut-être que dans quelques mois, ce que M. L. appelle aujourd'hui *révolte*, lui

paraîtra digne d'un nom plus vrai & plus honnête.
On ne sauroit trop le répéter :

*Prudens futuri temporis exitum
Caliginosâ nocte premit Deus ;
Ridetque si mortalis ultra
Fas trepidat.*

15. Février 1788. *

* Le bal-
lot destiné
pour le
Pays-Bas
ayant été
enlevé,
ce numéro
vient d'être réim-
primé.

P. 292 après Trauttmandorff, on a retranché
ce qui suit :

Le même jour à onze heures de nuit, le conseil signa la déclaration en question, en ajoutant
que le conseil n'entend pas, par l'émanation
de cette ordonnance attribuer aux édits, ordonnances & autres dispositions y mention-
nées, aucune force nouvelle ou plus grande
que celle qu'ils ont eue ou dû avoir aux termes de la constitution du pays avant le 1 Avril
1787. Que toutes les clauses de réserve opposées aux résolutions concernant les mêmes
édits, ordonnances, & nommément à celles
sur la suppression des couvens & en matière de
mariage, conserveront leur pleine force, & que
le conseil n'entend préjudicier en aucune manière à la constitution du pays, ni aux réclamations & représentations, soit déjà faites à
S. M. de la part des Etats, des Corps, & autres
intéressés, soit encore à faire ou à renouveler
sur l'entière conservation de tous les points & articles de la *Joyeuse-Entrée* : ce dont copie
sera envoyée aux Etats de Brabant. Ce 22 Janvier 1788 à 11 heures de la nuit. »

Le feu est le mot de la dernière énigme.

JE suis beau, je suis net, & mes graces sont telles,
 Que je cause souvent de l'admiration ;
 On apperçoit en moi toute perfection,
 Et l'on me met pourtant au rang des bagatelles.

Je suis à tout moment courtisé des plus belles,
 Qui ne me cachent pas quelle est leur passion ;
 Mais je demeure froid & sans affection,
 Et nonobstant leurs soins, je suis glace pour elles.

Considérez un peu quel charme ont mes appas,
 On idolâtre en moi des traits que je n'ai pas,
 Quoique mille beautés en moi-même reluisent.



Dans le dernier Journal, p. 328, l. 3, après *Palinea*, ôtez le point avant *propositiones*. p. 376, l. dern. menaçoient, lisez menaçoit. — p. 395, l. pénult., *cooram*, lisez *coram*.
 Dans le Journal du 15 Octobre, p. 287, l. 15, *vasa sancta*, lisez *sacra vasa*. (le mètre le demandant ainsi).

T A B L E.

RUSSIE	(Pétersbourg.	449
POLOGNE	{ Varsovie. Thorn.	450 ibid.
TURQUIE	(Constantinople.	452
ESPAGNE	(Madrid.	453
SUEDE	(Stockholm.	455
ANGLETERRE	(Londres.	457
ITALIE	(Rome.	459
ALLEMAGNE	{ Vienne. Berlin. Francfort.	462 465 466
FRANCE	{ Paris. Avignon.	467 473
PAYS-BAS	{ La Haye. Bruzelles. Gand. Mons. Namur.	475 476 482 484 486
MORTS.		491
LACUNES DES JOURNAUX MUTILÉS PAR L'INQUISITION FISCALE.		500